

LE DEVOIR

Cracher sa colère



AGENCE FRANCE-PRESSE

LE FEU, les gestes, la voix... Les protestations s'accroissent rapidement, à la veille de la béatification de mère Teresa. En Inde, cette manifestante, membre de l'Association des sciences et des rationalistes a choisi de cracher des flammes pour démontrer son opposition au processus en cours, qui doit se terminer au Vatican demain. La polémique fait rage, alors que des dizaines de témoignages mettent en doute le miracle qu'aurait accompli la future sainte, passage obligé vers la béatification. Nos informations en page A6.

Plus de cent soldats américains tués depuis «l'après-guerre»

REUTERS

Kerbala — Les pertes américaines sur le terrain depuis la fin officielle des hostilités en Irak, proclamée le 1^{er} mai, ont dépassé hier le cap de la centaine après la mort de quatre policiers militaires.

Trois d'entre eux ont péri lors d'un sanglant engagement survenu jeudi soir dans la ville sainte chiite de Kerbala, à 90 km au sud de Bagdad. Un quatrième policier militaire a été tué quelques heures plus tard dans un attentat à la bombe commis autour de la capitale, qui a blessé en outre deux de ses collègues.

A Washington, la Chambre américaine des représentants à majorité républicaine a approuvé hier une nouvelle rallonge budgétaire de près de 87 milliards \$ US pour financer le déploiement militaire et la reconstruction en Irak et Afghanistan.

A Kerbala, l'affrontement a également coûté la vie à deux policiers irakiens, tandis que cinq autres ont été blessés, de même que sept policiers militaires américains. Hier après-midi, cinq militaires américains ont été blessés par une bombe qui

VOIR PAGE A 10: SOLDATS

INDEX

Actualités.....	A 2	Éditorial.....	B 4
Annonces.....	C 7	Idées.....	B 5
Avis publics.....	A 6	Monde.....	A 8
Bourse.....	C 2	Mots croisés.....	C 8
Carrières.....	C 5	Météo.....	C 8
Décès.....	C 8	Perspectives.....	B 1
Économie.....	C 1	Sports.....	C 10

Le cimetière de la mémoire

L'anthropologue Roland Viau raconte l'histoire des esclaves enterrés au pied de Nigger Rock, près de Saint-Armand

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
 LE DEVOIR



Détail de l'illustration de Francis Black pour la couverture de l'ouvrage de Roland Viau, *Ceux de Nigger Rock*, paru aux éditions Libre Expression.

Nous sommes au début des années 1950. Près de Saint-Armand, dans les cantons de l'Est, un fermier vient de déterrer un crâne dans son champ. Il venait auparavant de découvrir des os, plus ou moins rongés. Homme ou bête, se demande-t-il? Homme, lui répond avec assurance le facteur du village. Probablement les restes d'esclaves noirs enterrés là au XIX^e siècle, apprendra plus tard le fermier. Donc le voici devant les restes d'hommes traités comme des bêtes. Que fait-il? Il réenterré tout cela sans plus de cérémonie, près d'un vieux pommier, et s'en va continuer de remuer son champ.

Quelques années plus tard, au printemps 1966, un journaliste du *Petit Journal* s'intéresse au lieu: «On savait qu'il y avait des nègres enterrés au pied de Nigger Rock», mais que sait-on de plus, se demande-t-il alors? Le vaillant journaliste pense que la réponse se trouve dans la terre. Il s'improvise donc archéologue. La finesse de son raisonnement n'a d'égale que celle de ses outils: c'est avec une pelle ronde qu'il se met à creuser avec énergie. Le fermier, trop heureux de cette attention médiatique, juge bon de lui prêter main-forte: il met son tracteur à l'ouvrage. Les deux hommes remuent passablement la terre mais n'arrivent à rien, pas même à soulever l'indignation populaire lorsque *Le Petit Journal* publie, en première page, le reportage photo de cette «enquête sur le terrain».

VOIR PAGE A 10: ESCLAVES

Landry choisit le centre

Le chef péquiste propose de réexaminer des pans entiers du programme et de rendre le discours souverainiste plus pragmatique

KATHLEEN LÉVESQUE
 LE DEVOIR

Dans sa volonté «d'incarner de nouveau le changement et le progrès», le Parti québécois doit offrir un programme renouvelé empreint de pragmatisme, croit Bernard Landry. Et avec le gouvernement libéral qui tangué à droite, le chef péquiste installe résolument son parti au centre du spectre politique.

Si Bernard Landry assure que le Parti québécois restera fidèle à ses valeurs, comme il le souligne dans un texte publié aujourd'hui dans *Le Devoir*, il est aussi nécessaire de revoir les moyens pour atteindre ses idéaux. Loin d'être idéologique, sa participation à la saison des idées qu'il a réclamée de ses militants s'inspire plutôt de la nécessité d'écouter les Québécois.

VOIR PAGE A 10: LANDRY

- Le texte de Bernard Landry en page B 5
- La chronique de Michel David en page B 3

Le gel des droits de scolarité divise les recteurs

«Nous avons défini une position, mais c'est une non-position dans le fond»

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 LE DEVOIR

Malgré la volonté d'arriver devant le gouvernement avec une position commune, les 18 établissements universitaires du Québec qui sont membres de la CREPUQ ne sont pas parvenus à statuer sur l'épineuse question du gel des droits de scolarité, qui sera au cœur des débats de la commission parlementaire, prévus en janvier prochain, sur la situation financière des universités.

Les recteurs se sont rencontrés il y a près de deux semaines afin de discuter du sous-financement des universités, dont découle la question délicate des droits de scolarité, un sujet d'évidente division chez les recteurs. Ils ont convenu d'une prise de position commune, mais celle-ci ne penche ni pour ni contre le gel des droits exigés pour l'entrée à l'université, fixés au Québec à près de 1700 \$ par année depuis 1994.

«Nous avons défini une position, mais c'est une non-position dans le fond»

VOIR PAGE A 10: RECTEURS

LE MONDE

Le président bolivien démissionne

■ Pages A 8 et B 1



Anne-Marie Mottet

LE BOULOT VERS... 20 ans à meubler des vies

Le portrait d'une entreprise d'insertion qui est une réussite et une référence.

Les droits générés par la vente de ce livre seront remis au Boulot vers...

Essai
 240 pages • 19,95 \$

Boréal
 40 ans

• POLITIQUE •

Charbonneau veut un meilleur contrôle de l'Assemblée nationale sur la SQ

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — L'Assemblée nationale devrait mieux contrôler les opérations de renseignement menées par les policiers, estime le porte-parole de l'opposition péquiste, Jean-Pierre Charbonneau, député de Borduas.

Selon ce dernier, un meilleur contrôle des députés permettrait d'éviter la répétition d'événements malheureux comme ceux de la semaine dernière, lorsqu'on a appris que des policiers de la Sûreté du Québec suivaient de près les activités politiques de citoyens qui militaient en faveur des défusions municipales.

Il existe déjà un Conseil de surveillance des activités de la Sûreté du Québec, composé de cinq personnes. Ils font rapport au ministre de la Sécurité publique, mais leurs rapports demeurent secrets.

«Les membres de ce conseil devraient être soumis à un contrôle parlementaire plus strict», a soutenu le député Charbonneau hier.

Le député de Borduas admet que les documents fournis par le Conseil de surveillance de la SQ devaient vraisemblablement demeurer se-

crets. Ces documents pourraient toutefois être soumis sur une base confidentielle aux députés de l'Assemblée nationale membres de la Commission parlementaire des institutions, de façon à ce que les députés puissent entendre à huis clos le Conseil de surveillance.

Une telle audition, malgré son caractère fermé, permettrait «d'éviter l'utilisation de renseignements policiers à des fins partisans», estime le député Charbonneau.

L'exemple américain

Une procédure semblable existe aux États-Unis. Les services de renseignement américains doivent comparaître régulièrement, à huis clos, devant un comité du Congrès pour y répondre aux questions des élus. «Cette procédure est préférable à celle par laquelle le ministre s'ingère dans les enquêtes policières, comme ce fut le cas la semaine dernière», a noté le député péquiste.

Le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, est intervenu il y a 10 jours afin de demander à la Sûreté du Québec de cesser d'enquêter sur des citoyens qui, de façon démocratique et ouverte, militaient contre les fusions municipales.

Le ministre Marc Bellemare est formel

Pas un sou de plus ne sera versé à l'aide juridique

JOCELYNE RICHER
PRESSE CANADIENNE

Québec — Il n'est pas question de verser un sou de plus à l'aide juridique, a tranché hier le ministre de la Justice, Marc Bellemare, qui dit du même souffle chercher le moyen de favoriser un meilleur accès à la justice.

«Il est évident que l'état québécois n'est pas en mesure actuellement de consentir plus que les 125 millions qu'il y consacre déjà. Les coûts sont en ascension vertigineuse depuis plusieurs années. On ne peut pas consentir davantage de fonds. Mais on peut faire des aménagements», a dit le ministre Bellemare, lors d'un point de presse.

Même si l'aide juridique coûte aux contribuables québécois quelque 125 millions par année

— soit le cinquième du budget du ministère —, seuls les gens très pauvres ont le privilège d'y avoir recours. Par exemple, une personne seule qui gagne aussi peu que 9000 \$ par année devra payer elle-même sa note d'avocat. Quand on sait que 41 % des Québécois gagnent moins de 15 000 \$ annuellement, on comprend que s'offrir les services d'un avocat n'est pas à la portée de tous.

«Il est certain que si on pouvait améliorer l'accès à l'aide juridique, on améliorerait l'accès aux tribunaux, on est bien conscient de ça, a-t-il précisé. On a à faire un travail de réexamen, de réévaluation de l'ensemble de notre régime d'aide juridique pour voir si on ne pourrait pas dégager une marge de manœuvre financière pour permettre d'augmenter les seuils.»

Mais il ne faut pas s'attendre à des changements à ce chapitre dès cet automne, car le ministre veut revoir de fond en comble toutes les façons de faire. En juillet, il avait indiqué qu'il voulait notamment resserrer les contrôles pour s'assurer que les causes entendues étaient réellement fondées et que les personnes qui bénéficiaient de l'aide juridique y avaient réellement droit. Il voulait aussi trouver le moyen de récupérer les sommes versées en trop — aux personnes qui auraient trouvé un emploi au cours des procédures, par exemple.

«On veut que l'argent aille davantage aux citoyens qu'aux structures», a résumé le ministre, alors qu'il participait à une conférence de presse qui visait à appuyer une initiative du bâtonnier du Québec, Pierre Gagnon, qui fait campagne pour l'assurance juridique. «On pense que les seuils [d'admissibilité à l'aide juridique] sont nettement trop bas», a

convenu M^r Gagnon, lorsqu'il a été interrogé à ce sujet.

Assurance juridique

Le ministre Bellemare a par ailleurs donné un appui enthousiaste à cette campagne de promotion menée par le Barreau du Québec en vue d'encourager les gens à contracter une assurance juridique, de manière à se protéger contre des risques associés à d'éventuels litiges qui aboutiraient devant les tribunaux. «L'assurance juridique est un complément à l'aide juridique», selon lui. À l'heure actuelle, seulement 125 000 familles sont couvertes par une telle assurance.

Toujours dans le but de favoriser un meilleur accès à la justice, le ministre Bellemare était également fier de noter qu'un service de médiation à la Cour des petites créances était désormais offert gratuitement. «Les gens vont trouver là un moyen de régler à l'amiable un litige», a-t-il fait valoir.



Marc Bellemare

Publication d'un essai de l'ex-représentante du Québec à Washington

Washington et Ottawa alliés contre la souveraineté

JEAN-FRANÇOIS
NADEAU
LE DEVOIR

Dans un essai à paraître le 27 octobre, *Le Québec otage de ses alliés* (VLB éditeur), la politologue Anne Légaré, ancienne déléguée du Québec à Boston et ex-représentante du Québec à Washington, avance que le gouvernement canadien et le gouvernement américain ont tenté, dans la perspective du référendum de 1995, «d'empêcher la représentation du Québec» dans la capitale américaine. L'objectif final de cette action conjointe était de contrer les visées du gouvernement du Parti québécois.

Au cœur de cette opération, Anne Légaré affirme que se trouvait, entre autres, le Center for Strategic and International Studies, un organisme prestigieux

utilisé aux États-Unis pour former l'opinion grâce à la «diffusion de la pensée canadienne».

Ex-marxiste, politologue à l'UQAM et liée à la chaire d'études stratégiques Raoul-Dandurand, Anne Légaré soutient dans son livre qu'une véritable campagne anti-Québec aux États-Unis fut orchestrée dès le lendemain de l'élection du Parti québécois.

À son avis, la question autochtone fut largement utilisée à l'époque en vue de faire paraître le gouvernement du Québec comme ethniste, voire raciste. «Ne pouvant empêcher directement ni officiellement les activités légitimes d'un gouvernement démocratiquement élu, les États-Unis ont consacré leurs efforts à mettre en place des conditions qui rendraient l'action du Québec de plus en plus difficile, avec l'accord et l'aide de l'ambassade du Canada.»

Une journaliste accusée

Au passage, l'auteure accuse de façon spécifique une journaliste de Radio-Canada en poste à Washington à cette époque, Julie Miville-Dechéne, d'avoir présenté un point de vue tendancieux dans ses reportages produits depuis Washington. Mme Légaré soutient que la journaliste sympathisait avec l'ambassadeur canadien Raymond Chrétien pendant que celui-ci tentait, au même moment, d'obliger le Québec à se retirer de Washington. «Aucun de ses reportages sur la présence du Québec à Washington, diffusés aux nouvelles du soir, n'échappait à la grille tendancieuse qui brouillait ses propos.»

Anne Légaré explique que la mission diplomatique du Québec aux États-Unis fut contrecarrée par des formalités administratives. Elle affirme en effet qu'elle

dût «éviter toute parole, tout geste qui pourraient inciter les États-Unis» à lui retirer son permis de travail (green card), c'est-à-dire à l'empêcher de jouer un rôle politique. On l'empêcha aussi, toujours selon la politologue, d'établir tout «accès direct du Québec à l'administration américaine».

Même un appui diplomatique de la France ne changea rien à l'affaire: tout ce qui émanait du Québec était tenu à distance à la suite d'une politique claire dont le journaliste Pierre Nadeau, devenu délégué du Québec, témoigne d'ailleurs dans ses mémoires.

L'essai d'Anne Légaré cherche notamment à démontrer que les Américains n'ont jamais été neutres à l'égard du projet indépendantiste et que le fait de croire le contraire confine soit à la naïveté, soit à l'amateurisme politique.

FORUM PUBLIC «L'ÉROSION DES LIBERTÉS CIVILES AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS DEPUIS LE 11 SEPTEMBRE 2001»

LE JEUDI 23 OCTOBRE 2003 À 19H

AU CENTRE SAINT-PIERRE
1205, Visitation (Métro Beaudry)

AVEC

KENT ROACH, professeur de droit à l'Université de Toronto. Auteur du livre *September 11: Consequences for Canada* et co-éditeur de l'ouvrage *The Security of Freedom, Essays on Canada's anti-terrorism bill*.

ET

BENSON SCOTCH, ex-directeur exécutif de l'American Civil Liberties Union (ACLU) - Vermont.

TRADUCTION SIMULTANÉE / CONTRIBUTION VOLONTAIRE

Organisé par la Ligue des droits et libertés
Tél.: 514-849-7717 / info@liguedesdroits.ca / www.liguedesdroits.ca



Laurier
c'est l'ambiance

Choix d'abat-jour en magasin

Choix de lampes exclusives

MOORCROFT

Transformation d'objets choisis en lampe
Réparation et restauration de lampes et de la porcelaine
Service de confection ou de recouvrement d'abat-jour

1493 av. Laurier Est Tel.: (514) 527-9090

Pour un monde bleu et vert.

CONFÉRENCE SCIENTIFIQUE GRAND PUBLIC POUR
L'ANNÉE INTERNATIONALE DES EAUX DOUCES

Rivières de beauté et d'énergie

Enjeux et impacts socio-économiques et écologiques des
petits et des grands barrages hydroélectriques

Le jeudi 23 octobre 2003, de 19 h 30 à 22 h
UQAM, Pavillon J.-A.-DeSève, DS-R510
320, rue Sainte-Catherine Est, Montréal
Entrée libre

Animateur

Louis-Gilles Francoeur, chroniqueur en environnement au Devoir

Conférenciers

Jean-François Blain, analyste en énergie
Plus d'énergie avec plus d'eau ?

Claude Demers, conseiller en communication environnementale,
Hydro-Québec

Marc Lucotte, professeur au Département des sciences de la terre
et de l'atmosphère et à l'Institut des sciences de l'environnement
de l'UQAM, directeur du projet de recherche COMERN
Impacts environnementaux des barrages: pollution au mercure
et gaz à effet de serre

Alain Saladzius, ingénieur, codirecteur de la Fondation
rivières et de l'opération Adoptez une rivière
Petits barrages hydroélectriques privés: de la non-pertinence
à l'impertinence...

Une présentation de



UQAM
Prenez position

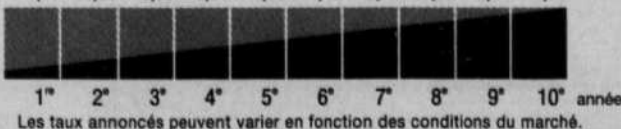
Téléphone payant :

1 800 463-5229

Obligations à taux progressif

Capital garanti à 100 %.
Taux avantageux garantis pour 10 ans.
Remboursables sans pénalité, chaque année,
à leur date anniversaire.
Achat à partir de 100 \$.

2,45 2,80 3,00 3,50 5,00 5,10 5,25 5,50 6,00 7,00 %



Boni de

1%

la première année pour
les nouveaux fonds REER.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h,
et les samedis d'octobre et de novembre, de 10 h à 16 h.
Passez nous voir au 2000, av. McGill College à Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h,
et les samedis d'octobre et de novembre, de 10 h à 16 h.
Visitez le www.placementsqc.gouv.qc.ca

Épargne
Placements

Québec

LE DEVOIR

POLITIQUE

Faculté de l'éducation permanente
La faculté d'évoluer.514.343.6090
www.fep.umontreal.caUniversité
de Montréal

Union du Parti progressiste-conservateur et de l'Alliance canadienne

Les maux de tête de Peter MacKay commencent

David Orchard clame son opposition au projet de fusion

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Les vrais maux de tête du chef conservateur Peter MacKay ont commencé hier avec l'entrée en scène de David Orchard, un organisateur aguerri que plusieurs voient comme le futur leader du mouvement d'opposition au projet de fusion entre le Parti progressiste-conservateur (PC) et l'Alliance canadienne.

«C'est une trahison du Parti progressiste-conservateur, de sa constitution et de son histoire», a déclaré M. Orchard en conférence de presse à Ottawa. «Je ne peux pas comprendre qu'un nouveau chef, qui a fait campagne à travers le pays en affirmant ne pas être le candidat de la fusion [...], puisse dans les jours suivant sa victoire enclencher le processus menant à la dissolution du PC [...] M. MacKay n'a pas sollicité ni reçu le mandat pour ça. Il a trahi la confiance des membres.»

Capacité de mobilisation

Sa prise de position était attendue pour deux raisons. D'abord, il est reconnu pour sa forte capacité de mobilisation, un talent dont il a fait preuve encore une fois durant la dernière course à la direction du PC. Il avait alors obtenu l'appui du quart des membres.

Ensuite, en tant que candidat au leadership le 31 mai dernier, M. Orchard s'était rangé derrière Peter MacKay après que ce dernier eut accepté de signer une entente assurant la survie du PC. Cet accord, que David Orchard a pris soin de relire hier devant les journalistes, stipulait entre autres qu'il n'y aurait «aucune fusion ni présentation de candidats communs avec l'Alliance».

Par conséquent, le nouveau Parti conservateur du Canada, s'il voit le jour, sera à ses yeux «une créature illégitime conçue dans la tromperie et née dans la trahison».

David Orchard se dit prêt à travailler avec «tous ceux qui veulent garder le PC intact». Il prendra la route, comme il l'a si souvent fait, pour alerter les membres conservateurs au sujet des dangers posés par l'entente intervenue mercredi soir entre M. MacKay et le chef allianciste Stephen Harper. Il était à Toronto hier soir et a visité deux autres villes ontariennes en fin de semaine. Il n'a pas donné plus de détails sur ses intentions, disant simplement garder toutes les avenues ouvertes, y compris la consultation d'un avocat sur de futurs recours judiciaires.

Cet agriculteur biologique de la Saskatchewan refuse de s'attribuer l'étiquette de leader du mouvement d'opposition. Selon lui, un leader ne s'impose pas mais émerge au fil de la mobilisation, a-t-il confié au *Devoir*. Il reste toutefois le seul possible pour l'instant. L'ancien chef Joe Clark et les députés André Bachand et Rick Borotsik dénoncent l'entente, mais ils n'entendent pas prendre la tête de la contestation. «Je pense qu'il ne serait pas approprié pour un ancien leader de jouer un rôle aussi actif», a déclaré M. Clark au *Globe and Mail*.

Procédure antidémocratique

M. Orchard dénonce non seulement la fusion comme telle, mais aussi la procédure qu'on entend

Quel chef pour le nouveau parti?

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Alors que Mike Harris mesure ses appuis, Belinda Stronach, la femme d'affaires qui a initié et piloté la fusion historique entre les conservateurs et les alliancistes, a annoncé hier qu'elle ne se lancerait pas dans la course à la direction du nouveau parti.

La femme d'affaires, qui est à la tête de l'importante compagnie de pièces d'autos Magna Internatio-

nal, «demeure entièrement dévouée à sa famille et à ses responsabilités administratives», a expliqué un porte-parole, hier. «Belinda Stronach n'a aucune intention de se lancer dans la course à la direction du nouveau Parti conservateur du Canada», a déclaré Jim Warren.

Jim Prentice, un avocat de Calgary et ancien candidat à la direction conservatrice, a déclaré hier qu'il serait intéressé à diriger le nouveau parti.

L'ancien premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, est un autre candidat potentiel. Le premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein, a appuyé son ancien homologue, le considérant comme le meilleur choix pour diriger le Parti conservateur du Canada. «Mike a l'attitude et l'instinct politique nécessaires pour diriger ce parti. J'aime son style», a-t-il déclaré hier de Calgary. Mike Harris devrait faire connaître ses intentions la semaine prochaine.

suivre pour y parvenir. Il trouve antidémocratique de permettre aux gens qui se joignent au parti depuis jeudi de se prononcer sur le projet de fusion. Selon lui, la ratification doit être laissée aux membres déjà en règle. En laissant la porte ouverte aux nouveaux membres, le PC risque d'être pris d'assaut par les alliancistes qui voudront imposer leurs vues, croit-il. Il est d'autant plus inquiet que certains rapportent un afflux d'adhésions dans certains comtés.

À l'instar de M. Bachand et d'autres militants modérés, David Orchard souligne avec indignation que le nouveau parti aura difficilement la possibilité, avant les élections, de tenir un congrès pour adopter sa constitution et son programme. Selon l'entente de principe, un conseil mixte provisoire de 12 personnes, soit six de chaque parti, tiendra alors le gouvernement jusqu'à la tenue d'un véritable congrès.

«Quelles seront les politiques de ce nouveau parti? [...] De qui seront les politiques qui prévaudront, que ce soit sur l'immigration, le bilinguisme, la place du Québec au sein du Canada?», demande M. Orchard.

D'ailleurs, il pense, comme André Bachand, le seul député québécois du PC, que le Québec n'y trouve pas son compte. «Il n'y a rien pour le Québec», a-t-il lancé, en rappelant la mauvaise réputation de «la recette allianciste» au Québec.

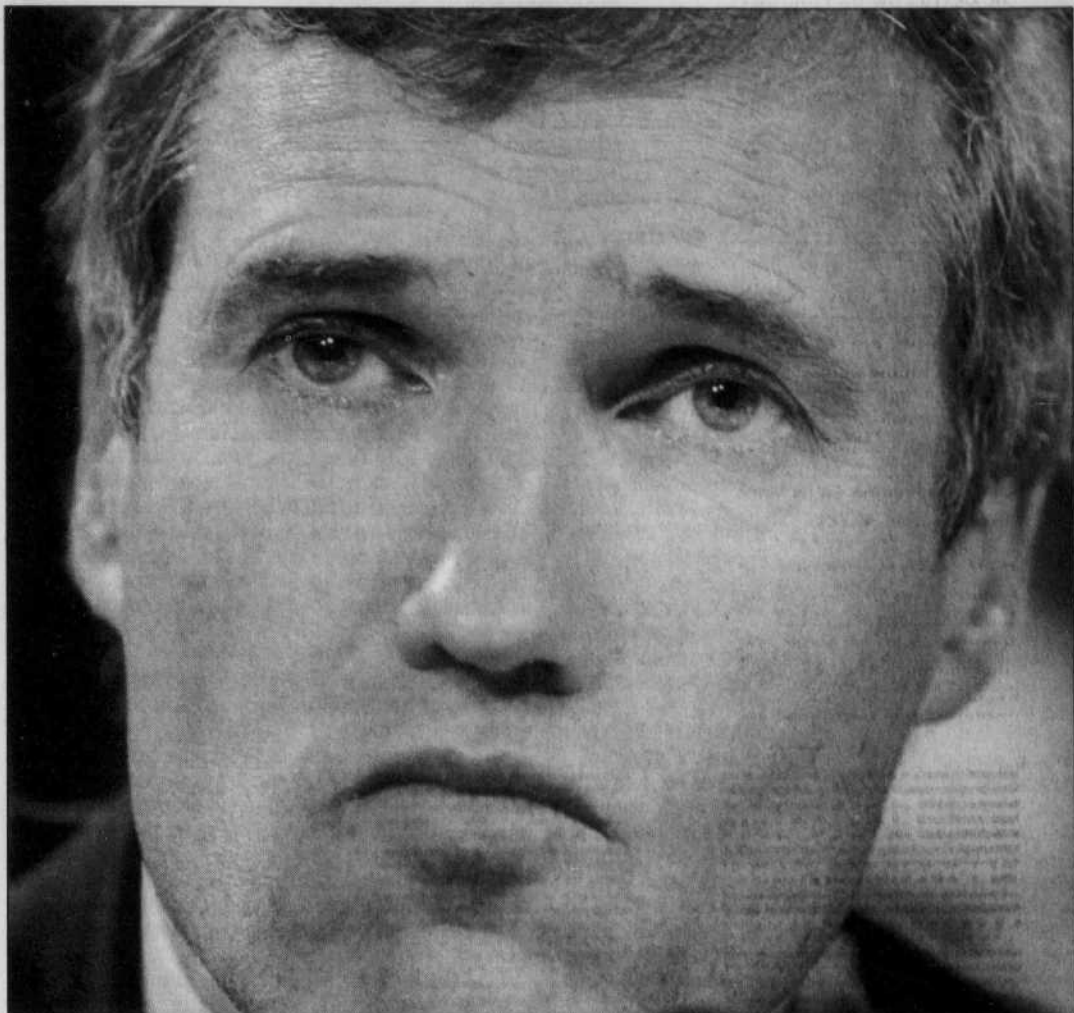
Selon un haut dirigeant québécois du PC, MM. Bachand et Orchard exagèrent. Le rejet du principe «un membre, un vote» au profit de l'égalité de représentation des comtés lors du choix du chef et des congrès politiques fait en sorte, dit-il, «que le poids politique du Québec est maintenu». Par conséquent, les militants québécois pourront, malgré leur nombre réduit, faire valoir leurs vues à chaque occasion.

David Orchard conteste cette analyse, notant que les membres éliront peut-être un chef avant les élections mais ne se prononceront pas sur les politiques. Or il pense que ce n'est pas la mécanique partisane qui mène un parti au pouvoir, mais la présentation de politiques cohérentes et solides.

Les deux tiers

M. Orchard n'a pas besoin de rallier la majorité des conservateurs à sa cause pour faire dérailler le projet. La constitution du PC ne peut être changée sans l'approbation des deux tiers des délégués à un congrès. Le vote de tous les membres prévu dans l'entente n'a, pour sa part, pas force de loi, ce qui pourrait offrir un autre recours aux opposants.

Il revient au comité de gestion du parti ou au conseil national de convoier un congrès. Le comité de gestion doit se réunir le 25 octobre pour se pencher sur la question, mais un avis de modifications à la constitution doit être donné 42 jours avant le début de la réunion. Cela explique que l'entente de principe évoque une ratification d'ici le 12 décembre, car, pour faire fi du délai de 42 jours, il faudrait que les propositions de modifications portent la signature des membres d'au moins 100 associations de comtés, organisations affiliées ou associations de jeunes.



JIM YOUNG REUTERS

David Orchard se dit prêt à travailler avec «tous ceux qui veulent garder le PC intact». Il prendra la route pour alerter les membres conservateurs au sujet des dangers posés par l'entente intervenue mercredi soir entre M. MacKay et le chef allianciste Stephen Harper.

Faculté de l'éducation permanente
La faculté d'évoluer125
ANSPrenez
de la valeur.

Inscrivez-vous aux programmes offerts à l'hiver.



COMMUNICATION

Communication appliquée
Communication promotionnelle
Français langue seconde pour non-francophones
Informatique - Bureautique
Informatique - Initiation à la programmation
Informatique - Initiation au multimédia
Informatique - Programmation Internet
Journalisme - Localisation - Publicité
Rédaction - Relations publiques - Traduction

COURS DE LANGUES

Anglais - Français langue seconde

GESTION

Gestion appliquée à la police et à la sécurité
Gestion des services de santé et des services sociaux
Relations industrielles

INTERVENTION

Criminologie - Droit - Intervention auprès des jeunes
Intervention dans les groupes et les organisations
Intervention de crise
Intervention en déficience intellectuelle
Petite enfance et famille
Toxicomanies - Violence, victimes et société

SANTÉ

Gérontologie - Santé communautaire
Santé et sécurité du travail - Santé mentale

ÉTUDES INDIVIDUALISÉES - Programme personnalisé

CAMPUS

CAMPUS RÉGIONAUX
FORMATION À DISTANCE

hiver
2004Renseignements
514.343.6090 ou 1 800 363.8876
www.fep.umontreal.caUniversité
de Montréal

JEAN-MARC CHAPUT

Politiquement incorrect

DEUX REPRÉSENTATIONS
25 novembre 2003
13h30 et 20h00

AUSSE!
Le 22 novembre 20h00
Pavillon de l'Entrepôt de Lachine
(514) 634-3471 p. 302
Le 28 novembre 20h00
Centre Culturel de Trois-Rivières
(819) 380-9197
Le 5 décembre 20h00
Théâtre des Deux-Rivers de
St-Jean-sur-Richelieu
(450) 358-3349
Le 9 décembre 20h00
Grand Théâtre de Québec
(418) 643-8131
Le 10 décembre 20h00
Centre Culturel de Jonière
(450) 759-4202

centre pierre-péladeau
SALLE PIERRE MERCURE
300, boul. De Maisonneuve Est
sur Sanguinet | BSM-UGAM
Téléphone: 514 343-6090 | Adresse: 790 1245
www.centrepierrepeladeau.com

Prix de groupe (20 personnes et plus)
514 987-6919

PGI
PIERRE GRAVEL
STYLISTE CHAPELIER

Dépêche
C.B.N.

• LES ACTUALITÉS •

Gare au four à micro-ondes

Une étude conclut que le brocoli y perd ses propriétés nutritives

PRESSE CANADIENNE

Toronto — La cuisson au four à micro-ondes élimine de nombreux éléments nutritifs des aliments, révèle une nouvelle étude.

Selon cette étude, dont le quotidien torontois *Globe and Mail* faisait état hier, passer le brocoli cru au four à micro-ondes a pour conséquence de diminuer le caractère nutritif de certains éléments chimiques, quand ces derniers ne sont pas carrément éliminés.

En effet, la plupart — soit 97 % — des flavonoïdes ne survivent pas à la cuisson aux micro-ondes. Substances souvent trouvées dans les fruits et les légumes, les flavonoïdes ont tendance à réduire les risques de maladies coronariennes, d'accident vasculaire cérébral et de cancer du poulmon.

La cuisson au four à micro-ondes réduit également d'autres éléments chimiques souhaitables dans le brocoli dans une proportion de 74 % à 87 %. Certaines de ces substances permettent de ralentir les effets du vieillissement, de réduire les risques de maladies du cœur et de prévenir la maladie d'Alzheimer, les diabètes de type 2 ainsi que certains cancers.

Il est connu que la cuisson a un effet négatif sur les éléments chimiques bénéfiques pour la santé. Toutefois, les précédentes études menées à ce sujet laissaient croire que la cuisson dans l'eau bouillante était la pire à cet égard. Néanmoins, la plus récente étude a permis de découvrir que le brocoli bouilli perdait environ 66 % de ses flavonoïdes. S'il est cuit à la vapeur sous pression, il en perd 47 %. Les meilleurs résultats, en termes de santé, ont été obtenus lors d'une simple et rapide cuisson à la vapeur.

Cette étude, dont les conclusions ont été publiées hier dans le *Journal of the Science of Food and Agriculture*, a été menée par un groupe de scientifiques du gouvernement espagnol. La perte presque totale des flavonoïdes du brocoli cuit au four à micro-ondes s'est révélée un choc pour les chercheurs. « Nous avons été surpris par ces résultats qui nous ont paru étonnants », a affirmé Francisco Tomas-Barberan et ses collègues croient que la cuisson au four à micro-ondes génère dans le brocoli des températures très élevées, ces températures étant fatales pour les éléments nutritifs.

Crise de la vache folle

Les producteurs bovins estiment bien insuffisante l'aide de Québec

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

L'aide financière accordée par Québec aux producteurs bovins est nettement insuffisante et l'enquête sur les aléas du prix du bœuf a laissé bien des zones d'ombre.

Le président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), Laurent Pellerin, et le président de la Fédération des producteurs de bovins du Québec, Michel Dessureault, ont été cinglants hier sur ces questions de l'aide accordée aux producteurs et du rapport sur le prix du bœuf.

Les deux hommes ont d'abord soutenu que l'aide gouvernementale censée être de 20 millions est en réalité de 10 millions, puisqu'une partie provenant de la Financière agricole ne s'est pas encore matérialisée et ne le fera peut-être pas.

Or, les producteurs réclamaient 30 millions, un montant déjà inférieur à leurs pertes qu'ils évaluent à 52,1 millions dans le secteur bovin pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre. Les 10 millions touchés en fin de compte leur paraissent donc bien insuffisants. M. Dessureault estime que, même en tenant compte de l'aide accordée, un producteur perd plus de 300 \$ par bouvillon mis en marché.

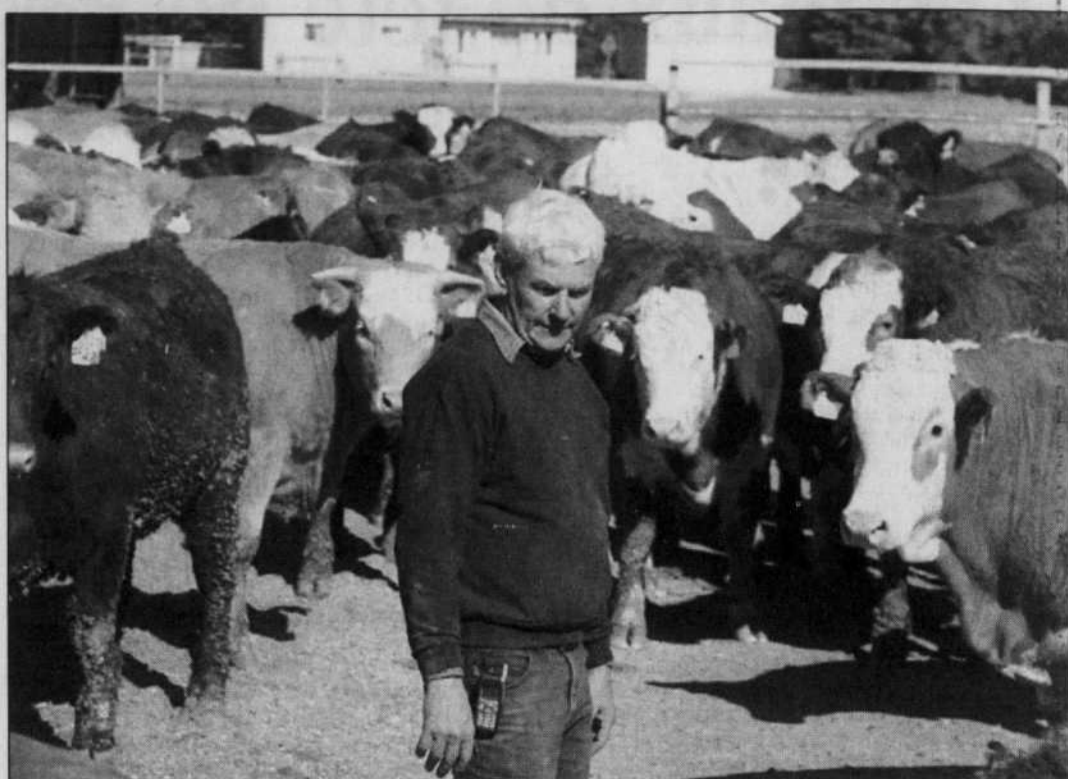
L'UPA et sa fédération déplorent également le fait que les producteurs de bovins de réforme — les vaches qui ne donnent plus de lait — sont laissés pour compte, alors qu'ils ont aussi été affectés par la crise de la vache folle et la chute des prix qui a suivi.

Rapport vide

Quant au rapport sur le prix du bœuf dévoilé plus tôt cette semaine, MM. Pellerin et Dessureault jugent qu'il laisse la question principale sans réponse: qui a profité de la crise, puisque les prix versés au producteur sont restés bas alors que le consommateur a payé pratiquement le même prix au supermarché?

MM. Pellerin et Dessureault n'ont pas voulu pointer du doigt un intermédiaire en particulier, estimant qu'ils n'ont pas les informations nécessaires et qu'il faudrait, pour ce faire, disposer de véritables pouvoirs d'enquête ou tenir une commission parlementaire sur la question.

Une seule vache atteinte d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB, ou maladie de la vache folle) a



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les producteurs québécois évaluent leurs pertes à 52,1 millions dans le secteur bovin pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre.

été découverte en Alberta, le 20 mai dernier. Les États-Unis, puis d'autres pays, ont alors fermé leurs frontières aux produits bovins canadiens. Le Canada exporte normalement 70 % de sa production et, au plus fort de la crise, les prix ont chuté de 50 % à 70 %, selon la catégorie de produits.

Le 8 août, les États-Unis ont annoncé une levée partielle de l'embargo, qui ne touche désormais que la viande de veau et la viande désossée de bœuf âgé de moins de 30 mois. Aujourd'hui, 60 % de la production est toujours frappée par un embargo.

Un premier programme d'aide temporaire pour toute

l'industrie canadienne, de 57 millions, avait été annoncé le 18 juin et couvrirait la période du 20 mai au 31 août. Les pertes totalisaient pour cette période 87,1 millions.

Interrogé sur la contestation de son leadership par des producteurs bovins du Saguenay, M. Pellerin l'a attribuée à la frustration, au mécontentement de gens qui cherchent un bouc émissaire, quelqu'un à blâmer. M. Dessureault a prévenu, quant à lui, que d'autres moyens seront utilisés par les producteurs bovins pour être entendus des décideurs politiques. Certains ont livré hier des vaches à la ministre québécoise de l'Agriculture, Françoise Gauthier.

EN BREF

Le mois le plus chaud

Washington (AP) — Le mois dernier a été le mois de septembre le plus chaud jamais enregistré sur l'ensemble de la planète, ont annoncé les météorologues américains hier. La température moyenne sur la planète a été de 15 degrés centigrades, selon Jay Lawrimore, du Centre national de données sur le climat. Soit 0,6 degré de plus que la moyenne, selon des relevés qui remontent à 1880. Le second mois de septembre le plus chaud était celui de 1997, et le troisième, celui de 1998. Les températures ont été très chaudes dans tout le Canada, et inhabituellement élevées dans une grande partie de l'Asie et de l'Europe.

Robert-Giffard: aucune accusation

Québec (PC) — Aucune accusation ne sera portée dans l'affaire d'un patient placé en isolement à l'hôpital psychiatrique Robert-Giffard, à Québec. Le Bureau des substituts du procureur général a annoncé hier après-midi que l'analyse de la preuve n'a rien révélé qui puisse impliquer une responsabilité criminelle. Au cours de la période des Fêtes en 2002, un patient avait été maintenu en isolement pendant six jours. La curatrice publique, responsable du patient, avait demandé une enquête, que la Sûreté du Québec avait menée par la suite. Plusieurs employés avaient été sanctionnés à la suite de l'incident. La décision d'isoler le patient allait à l'encontre du règlement de l'hôpital.

Une enquête sur l'affaire Maher Arar

Toronto (PC) — L'Association canadienne des libertés civiles (ACLC) ajoute sa voix au groupe de celles qui réclament la tenue d'une enquête indépendante sur l'emprisonnement en Syrie du Canadien Maher Arar. L'organisme souhaite en savoir davantage sur la façon dont le gouvernement fédéral et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont traité le dossier de M. Arar, ressortissant canadien déporté en Syrie par les autorités américaines, l'an dernier, à la suite de son arrestation. A la suite de vacances en Afrique, en septembre dernier, M. Arar rentrait chez lui à Montréal, où l'attendaient son épouse et ses enfants, lorsqu'il a été arrêté à New York, au cours d'une escale. Aucune accusation n'a été portée contre l'homme de 33 ans, né en Syrie. Dix jours plus tard, toutefois, M. Arar — que les autorités américaines soupçonnent d'entretenir des liens avec l'organisation terroriste al-Qaïda — était envoyé non pas au Canada, mais en Syrie, un pays où il ne s'était pas rendu depuis qu'il en avait émigré, en 1988, à l'âge de 17 ans.

Nouvelle Collection

doice doice
D-ANA UOMO

Pour Elle
277, av. Laurier O. 270-6154
Centre de Commerce Mondial 844-9125

Pour Lui
Centre de Commerce Mondial 281-7999
5107, av. du Parc (angle Laurier) 277-7558

Dans vingt ans, elles seront aux commandes!

Aujourd'hui, les carrières se dessinent à la grandeur de la planète. Les communications ouvrent la voie à des professions inconnues jusqu'ici. Les entreprises embauchent la compétence, peu importe la nationalité, la culture, la langue du candidat. Ce qu'elles recherchent, c'est avant tout le savoir approfondi. Et pour nourrir ce savoir, il faut une formation générale de haut calibre.

Le Pensionnat Saint-Nom-de-Marie prépare ses élèves à une société où la diversité des connaissances, la maîtrise des communications et la capacité de faire des choix éclairés seront essentielles à la réussite personnelle, mais également collective.

Parce qu'ici, nous formons de jeunes esprits, mais aussi de futures citoyennes.

Instruire, socialiser, qualifier.

Les finissantes du Saint-Nom-de-Marie auront en main les outils pour naviguer avec confiance dans la complexité des enjeux du XXI^e siècle.



SAINT-NOM-DE-MARIE

La formation pour réussir

628, chemin de la Côte Sainte-Catherine, Outremont (Québec) H2V 2C5
Téléphone: 514.735.5261 poste 3045 • Courriel électronique: admission@psnm.qc.ca

Partenaire académique de l'École nationale de ballet contemporain. Partenaire de l'École de musique Vincent-d'Indy.

Examens d'admission
Samedi, 18 octobre de 9h à 12h
Samedi, 1^{er} novembre de 9h à 12h

Cours secondaire complet pour jeunes filles.
Externat et pensionnat.

• LES ACTUALITÉS •

Une pléthore de conditions devront être respectées

Virage à droite: Montréal attendra trois ans

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

La commission chargée d'étudier la question du virage à droite au feu rouge à Montréal recommande d'attendre trois ans avant d'autoriser la manœuvre sur le territoire de la métropole. Mais avant que les Montréalais puissent tourner à droite au feu rouge, certaines conditions devront être remplies, dont celle d'uniformiser les systèmes de signalisation pour piétons à l'échelle de l'île, et ce, aux frais du gouvernement du Québec.

Il a fallu pas moins d'un an de consultations et de réflexion au groupe de travail présidé par Jeremy Searle et Peter Yeomans pour accoucher de son rapport. Alors que les recommandations devaient être adoptées en janvier dernier, c'est seulement hier que les sept membres de la commission ont rendu leur verdict.

La facture à Québec

À six contre un, ils se sont déclarés en faveur du virage à droite au feu rouge (VDFR), mais à certaines conditions et pas avant trois ans. Ils demandent au gouvernement du Québec de verser à Montréal les fonds nécessaires pour mener une campagne de sensibilisation sur la sécurité routière auprès de la population. Ils réclament également que Québec finance les tra-

vau nécessaires à la normalisation des feux de signalisation pour piétons sur l'île de Montréal et à la modernisation des systèmes de commande de l'ensemble des feux de circulation. Le tout, pour la coquette somme de 100 millions de dollars que devra assumer Québec, indique la commission.

On ne pourrait envisager l'implantation du VDFR si ces conditions ne sont pas respectées d'ici trois ans, ont convenu les élus. Même si 80 % des participants aux consultations publiques se sont prononcés contre l'implantation du VDFR, Peter Yeomans demeure convaincu que les mesures proposées assureront une meilleure sécurité des piétons en plus d'améliorer la fluidité de la circulation et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Avec ce plan, la commission cherche à éviter les exceptions et la multiplication de panneaux d'interdiction sur son territoire, comme c'est le cas ailleurs au Québec, où le VDFR est interdit dans 70 % des cas d'intersections munies de feux de signalisation. «Il y a beaucoup à faire, surtout dans l'ex-ville de Montréal. Nous recherchons une solution à la grandeur de l'île pour ne pas avoir de variations entre les arrondissements. On ne veut pas une île pleine d'enseignes d'interdiction», a indiqué hier Peter Yeomans.

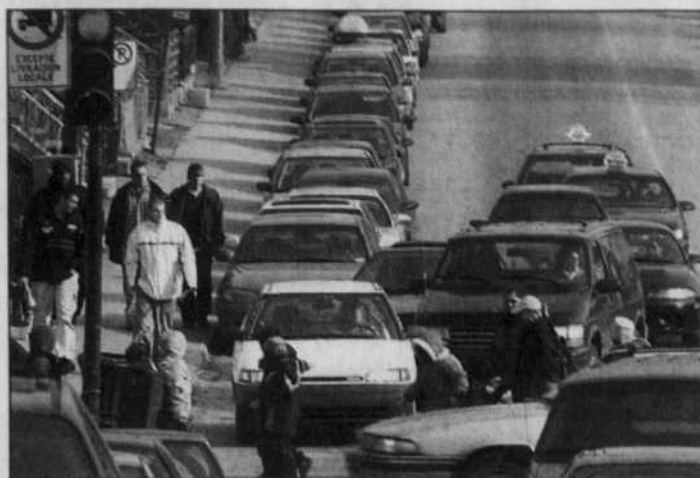
La commission estime qu'il exis-

te plus de 20 systèmes de feux de signalisation différents sur l'île et qu'il est normal que le gouvernement du Québec contribue financièrement à leur modernisation. «C'est lui qui a créé la situation. Il devrait nous aider avec sa contribution», croit M. Yeomans.

Le conseiller Jeremy Searle est le seul à avoir voté contre les recommandations de la commission. Même s'il affirme être en accord avec les mesures proposées par ses collègues, il croit que d'autres mesures devraient être mises en place avant même d'envisager l'implantation du VDFR. Il croit par exemple que les arrêts d'autobus devraient être déplacés puisque les autobus empêchent les automobilistes de tourner à droite même quand le feu est vert.

Vive opposition

De leur côté, les représentants des personnes à mobilité réduite et des cyclistes s'expliquent mal la décision rendue par les membres de la commission, compte tenu de la vive opposition manifestée par la majorité des participants lors des consultations publiques. Serge Poulain, du Regroupement des aveugles et des amblyopes du Montréal métropolitain, accuse les membres de la commission d'avoir fait fi de la démocratie: «Ils voulaient le virage à droite sur feu rouge à tout prix et c'est une façon de l'implanter en douce,



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Même si 80 % des participants aux consultations publiques se sont prononcés contre l'implantation du VDFR, six des sept membres de la commission ont voté en sa faveur.

dit-il. C'est une victoire des arrondissements de banlieue. Il doute fort que la modernisation des feux de circulation, avec un décompte numérique, ne change quoi que ce soit à la sécurité des piétons.

Suzanne Lareau, présidente du Groupe vélo, estime que Montréal n'a aucun intérêt à implanter le VDFR. «Ce qui m'insulte, c'est qu'on invoque encore les économies d'essence pour faire la promotion du VDFR. C'est une insulte à l'intelligence des gens. Ça fait économiser un à deux litres d'essence par

année par voiture, alors qu'une voiture consomme en moyenne 1500 litres par année», explique-t-elle. Le sursis de trois ans la rassure tout de même: «Ce que je souhaite, c'est qu'au bout de trois ans, on n'ait pas réussi à répondre à ces conditions et qu'on ne puisse mettre en place le VDFR.»

De son côté, le chef de l'opposition, Pierre Bourque, croit que l'administration a fait preuve d'un manque de leadership et que le souhait de la population n'a pas été respecté. «C'est une décision qui

n'en est pas une. C'est l'art de tourner en rond», a-t-il résumé.

Au cabinet de la ministre des Transports, Julie Boulet, on était plutôt abasourdi des montants évoqués par la commission. «La somme de 100 millions nous surprend. Les équipes de la sécurité en transport au ministère sont en train de faire des estimations pour savoir si ces montants ne sont pas un peu gros», explique Isabelle Merizzi, attachée de presse de la ministre.

Le ministère des Transports évalue à 5,5 millions le coût de l'implantation du VDFR dans l'ensemble des municipalités québécoises, à l'exception de Montréal. Ce montant inclut l'équipement requis pour les feux de circulation et l'installation de systèmes sonores pour les piétons non voyants (2,5 millions), la campagne de sensibilisation (2,5 millions) et les panneaux d'interdiction (500 000 \$). Québec estime que 100 millions, «c'est un peu cher payer», indique Mme Merizzi.

Les recommandations de la commission seront soumises aux élus à la séance du conseil municipal du 27 octobre prochain et les membres de Vision Montréal ont bien l'intention de voter contre ces propositions. Rappelons que le VDFR est autorisé depuis le 13 avril dernier au Québec, à l'exception de Montréal, où l'administration municipale doit adopter sa propre politique à cet égard.



Eh, monsieur qu'on est bon!

Des normes de maintenance tellement strictes que d'autres transporteurs nous consultent.

S'il y a une chose à propos de laquelle nous ne faisons pas de compromis, c'est la sécurité des appareils. C'est la raison pour laquelle nous améliorons sans cesse nos procédures de maintenance. Nos solutions sont aujourd'hui utilisées par plusieurs grandes compagnies aériennes mondiales, qui n'hésitent pas à faire appel à notre savoir-faire et à notre soutien technique. De fait, nous prenons tout autant soin des appareils des autres transporteurs que de notre propre flotte. Pourquoi nous avoir choisis? Parce qu'Air Canada a à son actif des millions d'heures de vol sécuritaire. Et parce que notre expertise est internationalement reconnue. Très humblement, nous sommes très très fiers de savoir que le monde entier reconnaît l'importance et la qualité de notre travail. Et vous pouvez être certains que nos standards resteront toujours élevés.

Plus de choix, plus de flexibilité et davantage.

Charlaïne Jacques
Technicienne avion qualifiée, Montréal

aircanada.com

AIR CANADA

Rendement garanti ou rendement garanti.

Canada

OBLIGATION À PRIME
DU CANADA

2,45% AN 1 2,80% AN 2 3,00% AN 3 3,50% AN 4 5,00% AN 5

ÉMISSION 34: taux annuel composé de 3,34 % au bout de 5 ans. L'Obligation à prime du Canada est encaissable une fois l'an à la date anniversaire de l'émission et durant les 30 jours suivants.

OU

OBLIGATION D'ÉPARGNE
DU CANADA

1,75%

AN 1 - ÉMISSION 84

L'Obligation d'épargne du Canada est encaissable en tout temps.

- En vente jusqu'au 1^{er} novembre 2003*
- Les obligations sont garanties par le gouvernement du Canada

- Les obligations sont assorties des options REER et FERR
- Aucuns frais; 100 \$ suffisent pour commencer

- En vente à votre institution bancaire ou financière. Ou achetez-les directement au www.oec.gc.ca, ou encore par téléphone au 1 888 773-9999 du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, heure de l'Est

Obligations d'épargne
du Canada

un excellent mode d'épargne, c'est garanti.

Les porteurs d'obligations sont priés de noter qu'à partir du 1^{er} novembre 2003, l'émission 15 de l'Obligation à prime du Canada portera les taux indiqués plus haut. Les émissions 46 à 50, 54, 60, 66, 72 et 78 de l'Obligation d'épargne du Canada porteront les taux susmentionnés.

*Le ministre de Finances peut mettre fin à la vente des obligations en tout temps.

LES ACTUALITÉS

Le «miracle de Monica» en est-il un?

La béatification de mère Teresa soulève des questions

PIERRE PRAKASH LIBÉRATION

Kolkata — Les médecins ont beau le contredire, Monica Besra est formelle: «C'est mère Teresa qui m'a guérie, j'en suis certaine», affirme la femme se trouvant au cœur du processus de béatification de la religieuse d'origine albanaise. Selon cette villageoise du nord du Bengale occidental, dans l'est de l'Inde, la nonne serait en effet «revenue», un an après sa mort, pour soigner un cancer qui était en passe de l'achever. Un témoignage crucial puisque ce «miracle» post mortem est aujourd'hui ce qui vaut à mère Teresa de franchir la première étape vers la sainteté. Dans le dispositif très codifié de l'Église catholique, le travail humanitaire effectué pendant des décennies auprès des déshérités de Calcutta n'est en effet qu'un accessoire pour justifier la béatification de celle que l'on surnomme la «sainte des caniveaux». Ce qui compte avant tout, c'est ce miracle. Un miracle que les experts du Vatican ont officiellement validé l'an dernier, après deux ans d'enquête, mais qui, en Inde, fait l'objet d'une vive polémique, beaucoup y voyant une mise en scène inventée de toutes pièces.

Anniversaire

Le phénomène remonte au 5 septembre 1998, date du premier anniversaire de la mort de la «sainte des caniveaux». «J'étais malade depuis un an, raconte Monica Besra, aujourd'hui âgée de 35 ans. Je souffrais constamment de fièvre, de maux de tête et de vomissements, et j'avais surtout cette énorme boule dans le ventre qui me faisait atrocement mal.» Vêtue d'un splendide sari rouge, elle raconte dans le détail les différents séjours à l'hôpital, les longues périodes passées au lit et son désarroi devant l'incapacité des médecins à la soigner. À court d'argent, elle vient finalement taper à la porte des Missionnaires de la charité, l'organisation fondée par mère Teresa en 1950, et c'est ainsi qu'elle se retrouve dans leur centre de Potiram, petite bourgade du nord du Bengale occidental, ce fameux 5 septembre 1998.

«J'ai eu beaucoup de mal à aller jusqu'à la chapelle pour assister à la cérémonie, car à cette époque je ne pouvais plus marcher seule, explique Monica, convertie depuis au christianisme. Quand je suis entrée, j'ai immédiatement été frappée par un rayon de lumière qui émanait du portrait de mère Teresa. Je transpirais et mon cœur battait très vite, alors je me suis assise et je suis restée là une heure, sans rien dire à personne. Comme j'avais très mal au ventre, j'ai ensuite demandé qu'on me ramène au dortoir avant la fin de l'office. Plus tard, les sœurs sont venues me voir et m'ont atta-



REUTERS

La plupart des gens, à Calcutta, ne contestent pas le fait que mère Teresa soit proclamée sainte. Ils estiment cependant qu'elle mérite ce titre pour son travail humanitaire auprès des déshérités et non pour le «miracle de Monica».

ché autour du ventre une médaille qui avait été bénite par mère Teresa avant sa mort. Elles ont prié, puis je suis allée me coucher, avec la médaille autour du ventre. C'est là, dans la nuit, que je me suis réveillée et que j'ai vu que la boule avait disparue. J'ai même réveillé ma voisine pour vérifier que je ne rêvais pas, mais c'était bien vrai: j'étais guérie! Mère Teresa était revenue pour me soigner.»

Voilà pour la version officielle, à savoir celle retenue par le Vatican après l'examen des 40 000 pages de documents relatifs à la «miraculée du Bengale».

Les médecins, eux, ont une explication bien différente: ni cancer ni miracle, mais une tuberculose soignée à l'aide de médicaments... «J'ai examiné Monica Besra en mai 1998 à l'hôpital de Balurghat, affirme ainsi le gynécologue Ranjan Mustafa, et j'ai diagnostiqué une méningite tuberculeuse. Elle a ensuite suivi un traitement antituberculeux pendant neuf mois, d'où sa guérison. C'était un problème médical qui a été soigné par la science, rien de plus.» «Il n'y a rien de miraculeux dans cette histoire, martèle pour sa part Partho De, qui était alors ministre de la San-

té du gouvernement régional. L'enquête que j'avais ordonnée à l'époque prouve que ce sont des médicaments puissants qui l'ont soignée. Mère Teresa n'a rien à voir là-dedans.»

Récompensée

Que faire, alors, du témoignage de Monica Besra? «Peut-être a-t-elle tout inventé?», lâche l'ancien ministre. «Valider la thèse du miracle était dans son intérêt», ajoute un journaliste local qui a suivi la polémique. Monica Besra est une simple villageoise analphabète et elle doit beaucoup aux Missionnaires de la charité, qui l'ont recueillie quand elle n'avait plus les moyens d'aller à l'hôpital. Certains vont plus loin et affirment que la jeune femme a probablement été «récompensée» pour son témoignage.

Les points d'interrogation, en tout cas, restent nombreux. Pourquoi, tout d'abord, Monica Besra a-t-elle attendu en mai 1999, soit sept mois après le prétendu miracle, pour faire confirmer sa guérison par un médecin? Pourquoi les Missionnaires de la charité ont-elles évoqué un «cancer incurable», alors que les preuves médicales n'en font pas mention? Pourquoi, enfin, l'histoire du fameux miracle n'est-elle apparue au grand jour qu'au début 2000, soit un an et demi après les faits? Autant de questions qui restent sans réponses convaincantes, alimentant une polémique qui nuit à l'image jusqu'ici idyllique des Missionnaires de la charité. «Dans son village, de nombreux témoins ont affirmé que sa tumeur avait disparu progressivement, sur une période de plusieurs mois», assure également Prohbir Ghosh, de l'Association indienne des rationalistes, jetant un nouveau pavé dans la mare du Vatican. «Ce miracle est une invention, poursuit-il, et une insulte à la mémoire de mère Teresa, qui m'a elle-même dit plusieurs fois qu'elle ne croyait pas aux miracles et qui, pour sa santé personnelle, ne s'en remettait qu'à la médecine.»

Peu charitable

Si certains émettent quelques réserves sur ses présomues tentatives de convertir des hindous et des musulmans mourants — propres à son statut de missionnaire — ou encore sur sa capacité à accepter des donations de la part de personnalités aussi peu charitables que le despote haïtien Jean-Claude Duvalier, la plupart des gens, à Calcutta, ne contestent pas le fait que mère Teresa soit proclamée sainte. Ils estiment cependant qu'elle mérite ce titre pour son travail humanitaire auprès des déshérités et non pour le «miracle de Monica». Pour l'Église, cependant, la réalisation d'un miracle est un must pour tout candidat à la sainteté. Question de protocole.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.ledevoir.com/offres.html
www.ledevoir.com/avis.html

CANADA
Province de Québec
District de Saint-Hyacinthe

Cour du Québec,
Chambre civile
Division des petites créances
1550 Dessaulles, Saint-Hyacinthe, (Québec)
J2S 2S8

Il est ordonné aux intimé(es) ci-dessous mentionné(es) de comparaître dans les trente (30) jours de cette publication. Des copies de requête ont été laissées au greffe du Palais de Justice, situé au 1550 Dessaulles, Saint-Hyacinthe, à votre intention. À défaut de comparaître dans le délai imparti, jugement sera rendu sans autre procédure.

Table with 3 columns: Demandeurs, Requérants(es), Intimé(es). Lists names and addresses of parties involved in legal proceedings.

Saint-Hyacinthe, le 6 octobre 2003.
CAROLE AUCLAIR,
Greffière-adjointe

CANADA
Province de Québec
District de Richelieu

Cour du Québec, Chambre civile
Division des petites créances
46 Charlotte, Sorel (Québec)
J3P 6N5

Il est ordonné aux intimé(es) ci-dessous mentionné(es) de comparaître dans les trente (30) jours de cette publication. Des copies de requête ont été laissées au greffe du Palais de Justice, situé au 46 Charlotte, Sorel, à votre intention. À défaut de comparaître dans le délai imparti, jugement sera rendu sans autre procédure.

Table with 3 columns: Demandeurs, Requérants(es), Intimé(es). Lists names and addresses of parties involved in legal proceedings.

Sorel, le 6 octobre 2003.
GINETTE BOILY,
Greffière-adjointe

CANADA
Province de Québec
District d'Iberville

Cour du Québec, Chambre civile
Division des petites créances
109, Saint-Charles, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 2C2

Il est ordonné aux intimé(es) ci-dessous mentionné(es) de comparaître dans les trente (30) jours de cette publication. Des copies de requête ont été laissées au greffe du Palais de Justice, situé au 109, Saint-Charles, RC14, Saint-Jean-sur-Richelieu, à votre intention. À défaut de comparaître dans le délai imparti, jugement sera rendu sans autre procédure.

Table with 3 columns: Demandeurs, Requérants(es), Intimé(es). Lists names and addresses of parties involved in legal proceedings.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 6 octobre 2003.
DENISE CHALIFOUX,
Greffière-adjointe

La suite des avis se
trouve en page A 7

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102 (4)

Dans l'affaire de la faillite de:
DIFFUSION ARMOR-LUX INC.
Corporation légalement constituée sous la partie 1A de la Loi sur les compagnies ayant son siège social au 555, rue Chabanel Ouest, Mezzanine 61-B, Montréal (Québec) H2N 2L1.

AVIS est, par les présentes donné que la faillite de Diffusion Armor-Lux inc. est survenue le 8^o jour d'octobre 2003 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30^o jour d'octobre 2003 à 10 h 00 de l'avant-midi, au bureau du Syndic, situé au 1111, rue St-Charles Ouest, Tour Est, bureau 550, dans la ville de Longueuil, dans la province de Québec.

Daté de Longueuil, ce 18^o jour d'octobre 2003.

SAMSON BÉLAIR/
DELOITTE & TOUCHE INC.
Syndic et gestionnaires
Ronald P. Gagnon, LL.B., CIRP, syndic
1111, rue St-Charles Ouest
Tour Est, bureau 550
Longueuil (QC) J4K 5G4
Tél.: (450) 670-4270



APPEL DE PROPOSITIONS N° 03-515

SOLUTION TECHNOLOGIQUE POUR LA
GESTION DES ACTIVITÉS DE VENTES AUX
DÉTAILLANTS AVEC MICRO-ORDINATEURS
PORTABLES EN MAIN

CLÔTURE : LE 14 NOVEMBRE 2003
11 H, HEURE LOCALE

Loto-Québec désire recevoir des offres relativement à une solution technologique pour la gestion de ses activités de ventes aux détaillants avec environ 175 micro-ordinateurs portables en main (ci-après appelés "MOPS") selon l'une, l'autre ou les deux (2) options suivantes :

OPTION A : Une solution clé en main pour la fourniture, le support et l'entretien d'environ 175 MOPS incluant un ensemble de périphériques et composants ainsi qu'une application intégrée et éprouvée répondant aux besoins fonctionnels, opérationnels et de gestion de la Direction des ventes de Loto-Québec, tel que décrit au devis technique - Option A;

OPTION B : La fourniture et l'entretien en atelier d'environ 175 MOPS incluant un ensemble de périphériques et composants, tel que décrit au devis technique - Option B.

Les fournisseurs peuvent obtenir l'information sur l'appel de propositions en visitant le site Internet de l'entreprise :

www.loto-quebec.com

ou en se présentant à :

Direction de l'approvisionnement
500, rue Sherbrooke Ouest, 18^e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6

Du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h
et entre 13 h 30 et 16 h

Émis le 18 octobre 2003

AVIS
À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet:
www.ledevoir.com/avis.html
www.ledevoir.com/offres.html
Courriel : avisdev@ledevoir.com

MONTRÉAL
AVIS DE VENTE IMMOBILIÈRE
EN VERTU DE L'ARTICLE 670 C.P.C.

Canada - Province de Québec - Cour Supérieure - District de Montréal No. dossier: 500-12-253094-001 No. shérif: 500-18-001059-030
Dame Monique HOULE, domiciliée et résidant au 4314, rue Chambord, dans les cité et district de Montréal, province de Québec, H2J 3M2 partie demanderesse contre Monsieur François (Franciscas) ZAKARAUSKAS, 5815, rue Beauharnais Est, dans les cité et district de Montréal, province de Québec, H1T 1X7 partie défenderesse et l'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, mis-en-cause.

DÉSIGNATION

«Un emplacement ayant front sur la rue Chambord, en la ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT SEIZE (1 884 416) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Avec la bâtisse y dessus érigée portant le numéro 4320 et 4322, rue Chambord, Montréal, province de Québec, H2J 3M2 et dont les murs latéraux sont mitoyens. Tel que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances, et avec et sujet à toute servitude apparente ou occulte publiée ou non pouvant affecter ledit immeuble.»

L'immeuble servant de résidence familiale. La mise à prix est fixée à 60,250.00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des affaires municipales en vertu de la loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication la somme de 30,125.00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des affaires municipales en vertu de la loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives. Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de Justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame Est, local 1.140, Montréal, Québec, H2Y 1B6, le VINGTIÈME (20^o) jour de NOVEMBRE 2003 à DIX (10h00) heures.

Montréal, le 7 octobre 2003

Michel PELLERIN
Shérif adjoint
Bureau du shérif suite 1.140
District de Montréal
1, Est rue Notre-Dame,
Montréal Québec H2Y 1B6



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Consultation publique
Modification au plan d'urbanisme
Règlement P-03-106

Quadrilatère Ontario, La Fontaine, Joliette et Nicolet
Ancien site de la compagnie Lavo
Arrondissement de Mercier / Hochelaga-Maisonneuve

Le projet de règlement P-03-106 intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (C092 03386)» a été adopté par le conseil municipal à son assemblée du 16 juin 2003.

À la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement P-03-106 modifie le plan d'affectation du sol du plan d'urbanisme remplaçant l'aire d'affectation «industrie légère» par une aire d'affectation «habitation» sur l'emplacement bordé au nord par la rue Ontario, au sud par la rue La Fontaine, à l'ouest par la rue Joliette et à l'est par la rue Nicolet.

La modification au plan d'urbanisme aura pour effet de permettre, sur le site visé, un projet de développement résidentiel dont la première phase comprendra la construction de deux bâtiments résidentiels de 3 étages comptant respectivement 35 et 36 logements, gérés sous la forme de coopérative d'habitation, avec à l'arrière une aire de stationnement extérieure et des espaces de jeux pour les enfants.

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation puisque la modification visée n'est pas conforme au plan d'urbanisme en ce qu'elle modifie l'aire d'affectation de l'emplacement visé.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- au bureau de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve, 5600, rue Hochelaga;
• à la Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
• à l'Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.occpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le lundi 3 novembre 2003
19 h
Centre communautaire Hochelaga
1884, rue Saint-Germain

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de procédure;
• La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
• L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Renseignements : Alain Cardinal (514) 872-3568 (OCCPM)

Montréal, le 15 octobre 2003

M^{re} Jacqueline Leduc
Greffière

Des actions concrètes pour
CHANGER LE MONDE

D'accord! Je donne



2330, rue Notre-Dame Ouest, bureau 200, Montréal (QC) H3J 2Y2
514.937.1614 • 1.877.937.1614 (sans frais) • www.oxfam.qc.ca

LES ACTUALITÉS

Ottawa et Washington tiendront des audiences publiques

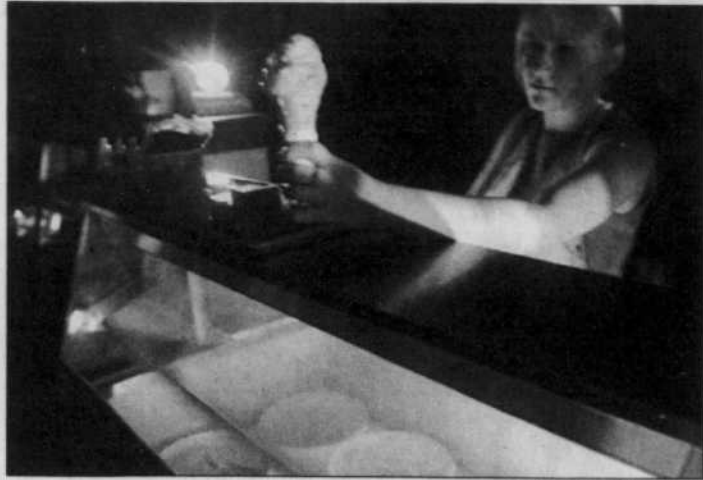
Chacun pourra s'exprimer sur la panne du mois d'août

DENNIS BUECKERT PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Toute personne intéressée à s'exprimer au sujet de la panne d'électricité qui a frappé l'Amérique du Nord en août dernier pourra le faire dans le cadre d'un processus inhabituel rendu public hier par les autorités canadiennes et américaines.

Des rencontres publiques à cet effet auront lieu tant au Canada qu'aux États-Unis, a annoncé le secrétaire américain à l'Énergie, Spencer Abraham, en conférence de presse à Ottawa. Le calendrier des rencontres publiques demeure à être précisé.

Le rapport final du Groupe de travail Canada-États-Unis sur la panne d'électricité ne sera pas déposé avant la fin de l'année, au plus tôt. «Nous croyons qu'il est important d'avoir le maximum de commentaires de la part du public [...] au moment de formuler nos recommandations», a affirmé M. Abraham, au terme d'un entretien avec le ministre fédéral des Ressources naturelles, Herb Dhalwal.



CHRIS WATTIE REUTERS

En août dernier, une panne d'électricité majeure a frappé l'Amérique du Nord. Le rapport final du Groupe de travail Canada-États-Unis sur la panne d'électricité ne sera pas déposé avant la fin de l'année, au plus tôt.

MM. Dhalwal et Abraham président tous deux le groupe de travail créé par le premier ministre canadien Jean Chrétien et le président américain George Bush afin de trouver les causes

de la panne de courant et de formuler des recommandations pour que de telles pannes ne se reproduisent plus.

Le processus en cours s'inspire d'un modèle utilisé par le National

Transportation Safety Board des États-Unis, qui recueille des informations techniques avant d'inviter le public à se faire entendre, a indiqué M. Abraham.

De son côté, M. Dhalwal a dit douter qu'une seule et unique cause soit identifiée. «Je crois qu'à la fin, nous allons découvrir qu'il n'y avait pas qu'une chose, qu'il y avait un certain nombre de causes», a-t-il affirmé.

Trois groupes de travail des deux pays voisins se penchent sur la panne.

Un rapport préliminaire, dévoilé il y a quelques semaines, n'a pas permis d'élaborer une théorie expliquant pourquoi une première panne survenue en Ohio a été suivie d'interruptions de courant en cascade dans les États voisins ainsi que dans une grande partie de l'Ontario, plongeant dans l'obscurité des millions de personnes.

Les enquêteurs n'écartent toujours pas la possibilité qu'une erreur humaine, voire un méfait, ait été la cause de la panne, a affirmé M. Dhalwal.

Al-Qaïda aurait tenté de se procurer du matériel radioactif au Canada

PRESSE CANADIENNE

Washington — Un membre présumé du réseau terroriste al-Qaïda était à la recherche, l'an dernier, de substances radioactives à l'université McMaster à Hamilton, en Ontario, afin de fabriquer une bombe radiologique, a rapporté le Washington Times, hier.

Adnan el-Shukrijumah est présentement recherché par le FBI et la CIA au sujet d'un complot pour faire exploser une «bombe sale», un engin explosif classique auquel on ajoute une substance radioactive.

Selon un informateur du FBI, el-Shukrijumah, âgé de 27 ans, a été repéré l'année dernière à Hamilton, à l'université McMaster, qui possède un réacteur de recherche de cinq mégawatts. Les autorités américaines croient que le suspect, qui se faisait passer pour un étudiant, était à Hamilton pour se procurer des matières radioactives.

Les Américains pensent également qu'el-Shukrijumah est un membre utile pour al-Qaïda en Amérique du Nord, car il connaît bien les États-Unis et parle l'anglais, a rapporté le Times. Le sus-

pect a été identifié par l'informateur après que sa photo eut été affichée sur le site Internet du FBI, en mars dernier.

Il serait membre d'une cellule d'al-Qaïda au Canada et aux États-Unis qui planifiait un attentat à la «bombe sale». Pour l'instant, l'état de ce complot éventuel n'est pas connu.

Le principal spécialiste en radioprotection et responsable de la gestion des substances radioactives à l'université McMaster, Dave Tucker, a révélé qu'il n'y avait aucune trace d'el-Shukrijumah comme étudiant. «Nous n'avons aucune trace de cette personne ici et il n'y a aucune indication qui pourrait le relier de près ou de loin à nos installations nucléaires. Nous avons entière confiance en notre sécurité entourant les substances radioactives et les déchets radioactifs.» Il a cependant précisé qu'il était possible qu'el-Shukrijumah se soit inscrit à l'université sous un autre nom.

«Notre enquête interne et notre examen de l'inventaire des substances radioactives nous permettent d'affirmer que rien ne manque, que rien n'a été volé.»

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet: www.ledevoir.com/offres.html
www.ledevoir.com/avis.html

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COUR FÉDÉRALE No GST-354-03 LOI SUR LA TAXE D'ACCISE REPR. PAR SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse TRANSPORT BROMI INC. Partie défenderesse AVIS DE VENTE JUDICIAIRE PRENEZ AVIS que le 29/10/2003 à 11:00 au: COIN DES RUES RAOUL ET JEAN-MARC BLIER ST-HUBERT District de LONGUEUIL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de TRANSPORT BROMI INC. saisis en cette cause, soit: CAMION FREIGHTLINER, REMORQUE A BASCULE, TAMISEUR POWERSCREEN. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISÉ. St-Eustache, ce 16 octobre 2003. CLAUDE BEAUREGARD, huissier de justice. Philippe, Tremblay, Dion & Associés, Huissiers, 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec, J7R 2P5. Tél: (450)491-7575, Fax (450) 491-3418.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL COUR DU QUÉBEC(CHAMBRE CIVILE) No 505-02-018490-031 SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse TRANSPORT BROMI INC. Partie défenderesse AVIS DE VENTE JUDICIAIRE PRENEZ AVIS que le 29/10/2003 à 11:00 au: COIN DES RUES RAOUL ET JEAN-MARC BLIER ST-HUBERT District de LONGUEUIL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de TRANSPORT BROMI INC. saisis en cette cause, soit: CAMION FREIGHTLINER, REMORQUE A BASCULE, TAMISEUR POWERSCREEN. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISÉ. St-Eustache, ce 16 octobre 2003. CLAUDE BEAUREGARD, huissier de justice. Philippe, Tremblay, Dion & Associés, Huissiers, 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec, J7R 2P5. Tél: (450)491-7575, Fax (450) 491-3418.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL COUR DU QUÉBEC(CHAMBRE CIVILE) No 505-02-018490-026 SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC Partie demanderesse TRANSPORT BROMI INC. Partie défenderesse AVIS DE VENTE JUDICIAIRE PRENEZ AVIS que le 29/10/2003 à 11:00 au: COIN DES RUES RAOUL ET JEAN-MARC BLIER ST-HUBERT District de LONGUEUIL seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de TRANSPORT BROMI INC. saisis en cette cause, soit: CAMION FREIGHTLINER, REMORQUE A BASCULE, TAMISEUR POWERSCREEN. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISÉ. St-Eustache, ce 16 octobre 2003. CLAUDE BEAUREGARD, huissier de justice. Philippe, Tremblay, Dion & Associés, Huissiers, 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec, J7R 2P5. Tél: (450)491-7575, Fax (450) 491-3418.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR DU QUÉBEC(CIVILE) No 502-32-060164-011 YVETTE DERISMA Partie demanderesse C. ALAIN GÉRALDIN Partie défenderesse AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de ALAIN GÉRALDIN seront vendus par huissier, le 29 octobre 2003 à 10H00 au 2462 Crescent d'Auteuil, Mascouche, QC, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en 1 - télévision de marque Toshiba 51" et accs., 1 - Tuner à marque RCA et accs et autres effets. Conditions: argent comptant ou cheque visé. MIKE DI CRISCO, H.J. District de Montréal. ETUDE PIETRO MACERA 31 rue St-Jacques c/bureau R.C. Montréal, QUÉBEC H2Y 1K9 Tél.: (514) 648-0979 Fax: (514) 648-7016

52 Max LG avec écran Q95, clavier et accs., une presse de marque Miele 1 couleur 20x26 et accs., une machine à découper cylindre 22x8 et accs., et suivant. Conditions: argent comptant ou cheque visé. Martin Dupuis, huissier de justice, District de Laval. LATRAVERSE & ASSOCIÉS 1717 boul. St-Martin O., #235, Laval, Qc, H7S 1N2. Tél.: (450)978-8869.Fax:(450) 978-9013

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE COUR DU QUÉBEC 700-32-010831-020 FONDS COMMUNAUTAIRE partie demanderesse vs- INTER-MEDIA A.V. INC. ET GEORGE LUKASIK Partie défenderesse Le 29ième jour du mois d'octobre 2003, à 12:00 heures à la place d'affaires de la partie défenderesse, située au 8475, rue Rimbaud, Brossard, Québec, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et, effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: - 2 classeurs en métal 3 tablettes gris et acc., - 1 fauteuil en tissu noir pivotant - 1 ordinateur Intel Inside Pentium et acc. ET AUTRES ARTICLES DIVERS. Conditions: ARGENT COMPTANT. Laval, le 16ième jour d'octobre 2003. PIERRE TARDY, huissier Jasmim, Jasmin & Associés 257, Boul. Ste-Rose, #207, Ste-Rose, Laval, Québec. H7L 1M1 (450)622-9222 fax: (450)622-6622

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR DU QUÉBEC Chambre de la jeunesse En matière d'adoption DOSSIER No: 525-43-003732-035 A: Richard Veilleux, d'adresse inconnue ORDONNANCE Le Tribunal vous ordonne de comparaître à la COUR DU QUÉBEC, Chambre de la jeunesse, au 410, rue de Bellechasse, à Montréal, le 3 décembre 2003 à 9h00, à la salle 2.07 et vous informe qu'un avis de la demande de placement concernant votre enfant né le 7 août 1993 a été déposé à votre intention au Greffe de l'adoption, local 00-011. Vous êtes avisés qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 14 octobre 2003. Claude Meunier Greffier-adjoint

(Chambre de la famille) PRESENT: LE GREFFIER-ADJOINT SHIRIN ALI MOKHTARI VAIGHANI Partie demanderesse c. AMIR HOMAYOON EHTESHAMI AKBARI Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à AMIR HOMAYOON EHTESHAMI AKBARI de comparaître au greffe de justice Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 10 est Saint-Antoine, Montréal, salle 2.17, le 19 décembre 2003, à 9h00, suite à la publication du présent avis dans Le Devoir. Une copie de la requête en divorce a été remise au greffe à l'intention de AMIR HOMAYOON EHTESHAMI AKBARI. Lieu: Montréal Date: 2003 OCT. 14 Marie-France Lavoie Greffière adjointe

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION Prenez avis que la compagnie "Créations Bridalane Inc.", demeurant à L'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 23 septembre 2003. Spiegel Sohmer Procureurs de la compagnie

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE (paragraphe 102(4) de la Loi) Dans l'affaire de la faillite: MÉRITEX TRANSPORT INTERNATIONAL INC., personne morale, ayant son siège social et sa place d'affaires au 2115, boul. des Laurentides, Laval (Qc) H7M 4M2. Avis est par les présentes donné que la faillite de MÉRITEX TRANSPORT INTERNATIONAL INC. est survenue le 9e jour d'octobre 2003 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28e jour d'octobre 2003 à 15 h au bureau du séquestre officiel, 5, Place Villo-Marie, 8e étage, en la Cité de Montréal, dans la Province de Québec. Daté de Saint-Jérôme, ce 15e jour d'octobre 2003. MICHEL VERDIER & ASSOCIÉS INC., syndic MICHEL VERDIER, responsable de l'actif Bureau de: MICHEL VERDIER & ASSOCIÉS INC. 723, rue Labelle Saint-Jérôme (Qc) J7Z 5M2 Tél.: (450) 438-3551 Téléc.: (450) 436-5683

M DIAMOND ASS. INC. 345, AVENUE VICTORIA, SUITE 400, WESTMOUNT (QUÉBEC) H3Z 2N2 TEL.: (514) 483-2303 TÉLÉC.: (514) 483-2373 AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE: ENTRETIEN ATLAS INC. / ATLAS MAINTENANCE INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, antérieurement faisant affaires dans la ville et district de Montréal, province de Québec, au 9564, rue St-Hubert. Compagnie débitrice AVIS est par les présentes donné que ACTUELLE PRÊT À PORTER INC. a déposé une cession le 3e jour d'octobre 2003 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30e jour d'octobre 2003 à 13 h 30 de l'après-midi au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC). Compagnie débitrice AVIS est par les présentes donné que ACTUELLE PRÊT À PORTER INC. a déposé une cession le 3e jour d'octobre 2003 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30e jour d'octobre 2003 à 13 h 30 de l'après-midi au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC). Compagnie débitrice AVIS est par les présentes donné que ACTUELLE PRÊT À PORTER INC. a déposé une cession le 3e jour d'octobre 2003 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30e jour d'octobre 2003 à 13 h 30 de l'après-midi au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC). Compagnie débitrice AVIS est par les présentes donné que ACTUELLE PRÊT À PORTER INC. a déposé une cession le 3e jour d'octobre 2003 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30e jour d'octobre 2003 à 13 h 30 de l'après-midi au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC). Daté à Westmount (QC), ce 16e jour d'octobre 2003 M Diamond & Associés Inc. Syndics

KPMG INC. Syndic DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: 155513 CANADA INC. (L'ART INUIT DU CANADA), corps politique légalement constitué selon la Loi ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1337 De la Sapinière, en la ville de Val-David, province de Québec, J0T 2N. AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (Article 102(4)) Avis est par les présentes donné que la faillite de 155513 CANADA INC. (L'ART INUIT DU CANADA) est survenue le 16ième jour d'octobre 2003, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 31ième jour d'octobre 2003 à 11 h 00 heures de l'avant-midi, au bureau du syndic. Fait à Montréal, le 18ième jour d'octobre 2003. KPMG INC., Syndic Gaetano Di Guglielmo, CA, CGA, CIRP Administrateur désigné 2000, avenue McGill College, bureau 1000 Montréal (QC) H3A 3N4 Tél.: (514) 840-2400

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE AVIS est par les présentes donné qu'une Ordonnance de Séquestre a été rendue à l'égard de: 94437 CANADA INC., «COQ-O-BEC ROTISSERIE», corps politique légalement constitué, situé au 687, boul. Curé Labelle, Blainville, Qc, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 31 octobre 2003 à 10 h 00, au bureau du syndic, 8585, boul. St-Laurent, Suite 210, Montréal, Qc. G. BILL HAFNER, CIRP Syndic 8585, boul. St-Laurent Bureau 210 Montréal, Québec H2P 2M9 Tél.: (514) 382-6722 Téléc.: (514) 382-9328

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: JACQUELINE LEVAC retraitée, domiciliée au 558, Leclair, app. 5, Repentigny (Qc) J6A 8A7. Avis est donné que JACQUELINE LEVAC a fait cession de ses biens le 8 octobre 2003 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28 octobre 2003 à 10 h 30 au bureau du Syndic à l'adresse suivante: 7744, Sherbrooke Est, bureau 101, Montréal (Qc). Le 14 octobre 2003. JEAN FORTIN & ASSOCIÉS syndics 2360, boul. Marie-Victorin Est, bureau 200 Longueuil (Québec) J4G 1B5 Tél.: (450) 442-3260 Laval • Drummondville Montréal • Longueuil Sorel • St-Hyacinthe St-Jean • Châteauguay Trois-Rivières La recherche: La solution au casse-tête. Tél.: (514) 932-2662

Avis public

Commission des transports du Québec RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX: Cet espace est réservé par la Commission des transports du Québec pour informer les personnes intéressées par les demandes introduites à la Commission, et qui doivent être publiées conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec (art. 17). Cette rubrique contient également l'information concernant les entreprises sanctionnées par la Commission des transports du Québec en vertu de la Loi sur les transports, la Loi sur le transport par taxi, la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds et des règlements en décolant. Dans la section "Avis divers", la Commission publie les renseignements utiles à la clientèle. LE TEXTE COMPLET ET INTÉGRAL D'UNE DEMANDE PEUT ÊTRE CONSULTÉ À NOS BUREAUX. LES DÉCISIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES À NOS BUREAUX OU SUR NOTRE SITE INTERNET. TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS POUR APPUYER OU S'OPPOSER À L'UNE OU L'AUTRE DES DEMANDES FIGURANT CI-DESSOUS, DISPOSE D'UN DÉLAI DE 10 JOURS DE LA DATE DE LA PUBLICATION POUR LE FAIRE EN S'ADRESSANT AUX BUREAUX DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS. CES OBSERVATIONS DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉES DES FRAIS REQUIS. La Commission vous permet d'obtenir la cote des personnes inscrites au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds de trois façons différentes: - en visitant notre site web; - en utilisant notre système de réponse vocale interactive aux numéros habituels du service à la clientèle; - en contactant notre personnel préposé aux renseignements durant les heures d'ouverture de nos bureaux. Bureau de Québec 200, chemin Sainte-Foy Québec (Québec) G1R 5V5 Bureau de Montréal 545, boulevard Crémazie Est, bureau 1000 Montréal (Québec) H2M 2V1 Ligne sans frais: 1-888-461-2433 Site web: www.ctq.gouv.qc.ca Nos heures d'ouverture sont, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 exception faite du mercredi où les services à la clientèle sont offerts de 10 h à 16 h 30. SANCTIONS : SÉCURITÉ 9065-2553 Québec inc. de Saint-Thomas présidée par M. Jocelyn Lafond est déclarée totalement inapte. Attribution d'une cote «insatisfaisant» Appliquée à M. Jocelyn Lafond et à Mme Nicole Lafond la déclaration d'inaptitude totale. Décision MCRC03-00210 Signotech inc. de Montréal est déclarée partiellement inapte. Attribution d'une cote «conditionnel». Décision MCRC03-00212 SANCTIONS : PERMIS Gestion Joliet inc. de Saint-Michel-de-Bellechasse Q-205253-001A, agglomération A35 - Lévis Suspension du permis de propriétaire de taxi du 20 au 24 octobre, du 17 au 21 novembre et du 8 au 12 décembre 2003 Décision QPTC03-00398 Michel Goulet de Shawinigan Q-202644-002A et 003A, agglomération A42 - Shawinigan Suspension du permis de propriétaire de taxi 002A du 21 au 24 octobre 2003 et suspension du permis 003A du 28 au 31 octobre 2003 Décision QPTC03-00397 DEMANDES DE NATURE ÉCONOMIQUE AUTOBUS TRANSPORT TILLY INC. 322, rue Principale N.D.-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun QC G0S 1L0 PROC.: LES AVOCATS POULIOT L'ÉCUYER S.E.N.C. MISE EN CAUSE LES DÉVELOPPEMENTS JEAN BIBEAU INC. MAINTIEN DE PERMIS SUITE À UNE FUSION NOLISÉ : 0-Q-000892-001H Nouveaux actionnaires: Hélène Bibeau, Cécile Bibeau, Jacques Bibeau, Transport Lotbinière Inc. Actionnaires de Transport Lotbinière Inc.: Hélène Bibeau, Cécile Bibeau, Jacques Bibeau M03-10571-0 Berth, Fitzum 2025, rue Belgrave Montréal QC H4A 2L6 DEMANDE 1 PERMIS POUR SERVICE RESTREINT A.11 Montréal BESOIN PARTICULIER: Transport adapté M03-10573-6 Drolet, Jean-Yves 1542, rue Ste-Marie Saint-Ignace-de-Loyola Qc J0K 2P0 ET DEMANDEUR-CÉDANT Allard, Denis 53, rue de Bienville Berthierville Qc J0K 1A0 TRANSFERT: 5-M-219022-001A Agglomération Berthierville M03-10564-5 Boclair, Sylvain 579, rue Mercier Granby Qc J2G 3J4 PROC.: VACHON & VACHON ET DEMANDEUR-CÉDANT Demers, Guy 278, boul. Boivin Granby Qc J2G 2K4 TRANSFERT: 6-M-217363-001A Agglomération A.33 Granby M03-10571-0 Veillard, Smith 9133, 15e Avenue, app. 4 Montréal QC H1Z 3P2 PROC.: Me Jean Chayer ET DEMANDEUR-CÉDANT Ali-Ahmad, Ali 718A, rue Lahaie Laval Qc H7G 3C4 TRANSFERT: 0-M-220611-001A Agglomération A.11 Montréal M03-10575-1 Henry, Manyse 11404, avenue Hénault Montréal-Nord Qc H1G 5S5 PROC.: Me Jean Chayer ET DEMANDEUR-CÉDANT Pierre, Linés 10961, boul. Pie-IX Montréal-Nord Qc H1H 4B2 TRANSFERT: 7-M-219632-001A Agglomération A.11 Montréal M03-10574-4 Lormeus, Franceler 4272, boul. Henri-Bourassa Est Montréal-Nord Qc H1H 4L2 ET DEMANDEUR-CÉDANT Deveau, Rémi 850, rue de la Plage Sainte-Julienne Qc J0K 2T0 TRANSFERT: 5-M-201780-002A Agglomération A.5 Est de Montréal M03-10574-4 Morin, Daniel 398, 6e Avenue Grand-Mère Qc G9T 2P8 ET DEMANDEUR-CÉDANT TAXI SELECT INC. 1120, 5e Avenue Grand-Mère Qc G9T 2N4 TRANSFERT: 4-Q-205380-002A Agglomération A.42 Shawinigan M03-05654-5 Girard Michel et Tremblay Julien en copropriété 457, rue Racine Est Chicoutimi Qc G7H 1T5 ET DEMANDEUR-CÉDANT Girard, Marjolaine (Taxi Marjo Enr.) 1116, rue Dequén Chicoutimi Qc G7J 4E9 TRANSFERT: 5-Q-205884-001A Agglomération A.42 Saguenay M03-05655-2 Bernier, Sylvain 398, 6e Avenue Grand-Mère Qc G9T 2P8 ET DEMANDEUR-CÉDANT 9118-9415 QUÉBEC INC. (Bellemare Taxi) 398, 6e Avenue Grand-Mère Qc G9T 2P8 TRANSFERT: 7-Q-207029-010A Agglomération A.42 Shawinigan M03-05656-0

LE DEVOIR

LE MONDE

La «vieille»
ONU doit être
réformée,
estime Bush

AGENCE FRANCE-PRESSE

Tokyo — L'ONU est «vieille» et sa structure doit être réformée, a déclaré hier soir le président George W. Bush lors d'un entretien avec le premier ministre japonais Junichiro Koizumi, a indiqué un responsable du ministère japonais des Affaires étrangères.

M. Bush a répondu ainsi à une requête de son hôte japonais demandant aux États-Unis de «faire un meilleur usage des Nations unies». M. Koizumi a notamment exhorté «les États-Unis à soutenir les Nations unies». Bush a répondu: «Je peux comprendre ce point de vue mais le problème est que l'ONU est vieille et qu'il faut réformer sa structure», selon le haut fonctionnaire japonais qui rendait compte à la presse nipponne d'un dîner de travail entre les deux dirigeants.

Le premier ministre japonais ambitionne aujourd'hui de servir d'intermédiaire entre les États-Unis et les membres de la communauté internationale les plus sceptiques à l'égard de la politique américaine en Irak.

Le Japon a d'ailleurs exhorté hier la France et l'Allemagne à accroître leur contribution à la reconstruction après l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU d'une résolution autorisant la formation d'une force internationale.

M. Bush et le premier ministre Junichiro Koizumi ont parlé de la crise irakienne et de la menace nucléaire nord-coréenne lors d'un dîner de travail décontracté.

Toutefois, M. Koizumi n'a pas parlé d'assistance ou d'envoi de troupes japonaises en Irak en «termes concrets», a précisé un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères.

Le Japon avait déjà annoncé — pour couper court aux accusations de pression américaine — une enveloppe de 1,5 milliard \$US pour la reconstruction de l'Irak en 2004. Tokyo a promis de débloquent d'autres aides financières à l'occasion de la conférence des donateurs la semaine prochaine à Madrid.

Le président Bush a commencé hier au Japon — un allié fidèle — une longue tournée en Asie au cours de laquelle il va s'efforcer de rallier les pays de la région à sa politique antiterroriste et à l'intervention américaine en Irak. Le président américain devait quitter Tokyo ce matin pour les Philippines. Il se rendra ensuite en Thaïlande, pour un sommet du Forum de coopération économique en Asie-Pacifique (APEC), jusqu'au 21 octobre, puis à Singapour, en Indonésie, avant de terminer par l'Australie.

BOLIVIE
Le président Sanchez de Lozada
remet sa démission

AGENCE FRANCE-PRESSE

La Paz — Le président de la Bolivie, Gonzalo Sanchez de Lozada, a envoyé sa lettre de démission au Congrès, hier soir, et s'est envolé vers la ville de Santa Cruz, à 900 km à l'est de la capitale, a annoncé un entrepreneur proche du chef d'État, Zvonko Matkovic.

L'entrepreneur a assuré avoir été en contact téléphonique avec la famille de M. Sanchez de Lozada, qui se trouve déjà à Santa Cruz. D'autres sources ont indiqué que l'épouse du président, Ximena Iturralde, est déjà arrivée dans la ville la plus riche du pays, qui est généralement restée à l'écart de l'agitation sociale ayant secoué la Bolivie le mois dernier.

Une source parlementaire de la majorité avait indiqué, quelques heures plus tôt, que M. Sanchez de Lozada allait «formaliser sa démission dans une lettre au Congrès national» et que l'on procéderait ensuite à la «nomination de son successeur par le Congrès».

Le leader de l'opposition, le député indien Evo Morales, qui représente les producteurs de feuilles de coca (matière première de la cocaïne, entre autres), a jugé qu'il va de soi que le nouveau président soit le vice-président Carlos Mesa, journaliste et intellectuel de renom.

La session extraordinaire du Congrès convoquée pour 16 heures n'avait toujours pas commencé à la tombée de la nuit, plusieurs parlementaires venant de l'intérieur du pays étant bloqués à l'aéroport d'El Alto, situé à 12 km de la capitale.

Le principal parti d'opposition, mené par Evo Morales, avait indiqué, avant la démission du président, qu'il cherchait à constituer une majorité des deux tiers au Congrès pour destituer M. Sanchez de Lozada et le remplacer par M. Mesa.

Il y a plus d'un mois que l'opposition, qui regroupe syndicates, paysans américains et mineurs, proteste contre le gouvernement, critiqué pour sa politique néolibérale et son projet d'exportation gazière jugé désavantageux pour le pays.

La répression sanglante des manifestations a fait plus de 80 morts, dont plus de 50 en fin de semaine dernière.

M. Sanchez de Lozada avait perdu un appui précieux plus tôt dans la journée, lorsque l'ex-capitaine Manfred Reyes Villa, chef de la Nouvelle Force républicaine (centre-droite), avait annoncé sa rupture avec la coalition disparate au pouvoir et demandé au président de partir. Cette défection s'ajoutait à celle de deux vice-ministres de ce parti, jeudi, et de quatre ministres d'un autre parti de la coalition, lundi.

Le vice-président Carlos Mesa lui avait retiré son



Dans le quartier de Miraflores, à La Paz, les Boliviens ont dû faire la queue pendant des heures pour obtenir du gaz.

JOSE LUIS QUINTANA REUTERS

soutien pour protester contre la répression des manifestations.

Pour justifier son abandon du président, M. Reyes Villa a indiqué que sa formation avait «fait tout son possible pour résoudre la crise», mais qu'elle ne «pouvait pas ramener contre le courant», alors que l'opposition regroupant syndicates et paysans américains paralyse le pays et sa capitale depuis plus d'un mois par des grèves et des barrages routiers. Il s'était pourtant associé, mercredi, aux côtés de l'autre grand allié du président, l'ex-chef d'État social-démocrate Jaime Zamora, à un plan de sortie de crise proposé aux manifestants.

Cette nouvelle offre, qui prévoyait un référendum consultatif sur un projet gouvernemental d'exportation de gaz naturel vers les États-Unis et le Mexique via le Chili — à l'origine du conflit —, avait été immédiatement rejetée, l'opposition l'estimant insuffisante.

Continuant de réclamer le départ du président ré-

élu en août 2002, après un premier mandat entre 1993 et 1997, elle avait montré sa force et sa détermination jeudi, lors d'une grande marche pacifique de 50 000 personnes, dont une majorité de mineurs et de paysans, à La Paz.

La situation était calme hier dans la capitale, mais la mobilisation des manifestants restait intacte, avec le maintien des barrages routiers dans au moins six villes, dont Cochabamba (centre), et la poursuite d'une grève de la faim, à l'appel de militants d'organisations humanitaires, suivie par des artistes, des intellectuels et des hommes politiques.

Dans la capitale, on attendait deux médiateurs envoyés par les présidents argentin, Nestor Kirchner, et brésilien, Luiz Inacio Lula da Silva, pour aider à débloquer la situation, alors que La Paz est paralysée et coupée du monde depuis la fermeture de son aéroport, dimanche.

QUÉBEC,
AFFIRMEZ-VOUS !

REMETTRE SES PENDULES À L'HEURE, C'EST CAPITAL !



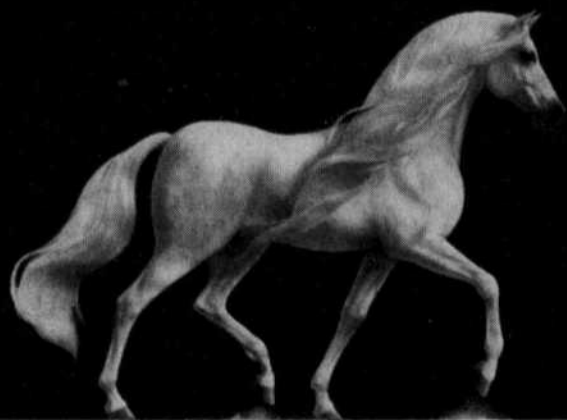
Avec Doc Mailloux,
tous les jours de la
semaine dès 13 h.

CHRC 80
Pour vivre l'information

Voyagez en train
et découvrez Cavalia
à Toronto.

VIA Rail et Hillcrest Vacations sont fiers de
vous présenter le Forfait week-end Cavalia.

Débutez l'aventure avec des billets pour assister à la fantaisie équestre **Cavalia**, un spectacle époustouflant mettant en vedette plus de 60 artistes, chevaux et musiciens sous le plus grand chapiteau en Amérique du Nord. Poursuivez avec l'hébergement dans un hôtel des plus accueillants. Et terminez le tout avec le confort et le service incomparables de VIA Rail. Mais n'attendez pas trop longtemps. Les représentations ont déjà débuté. Et les forfaits s'envolent au galop.



Pour réserver,
téléphonez dès aujourd'hui
à Hillcrest Vacations au
1 888 366-6656.

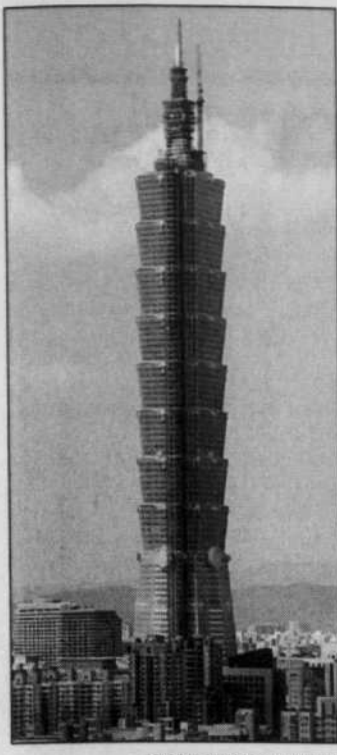
Cavalia

HILLCREST
www.hillcrestvacations.com

VIA 
VIA Rail Canada

LE MONDE

Le plus haut



SIMON KWONG REUTERS

LA TOUR Taipei 101 a été inaugurée hier dans la capitale de l'île de Taïwan. S'élevant à 508 mètres, c'est le plus haut édifice au monde. Il mesure 50 mètres de plus que les tours Petronas à Kuala Lumpur, en Malaisie. La tour du CN à Toronto demeure toutefois la plus haute structure au monde.

EN BREF

Le mont Blanc a rétréci

Grenoble (Reuters) — En raison du manque de précipitations, le massif du mont Blanc ne mesure plus que 4808,45 mètres d'altitude, a-t-on appris hier auprès de l'Institut géographique national (IGN). En 2001, le mont Blanc mesurait 4810,40 mètres d'altitude. En deux ans, le «toit de l'Europe» a donc perdu environ deux mètres et, selon les experts, la canicule de cet été en est la principale responsable. «La faiblesse des précipitations de ces six derniers mois et les vents ont empêché l'accumulation de neige. C'est l'accumulation qui a manqué cette année. Ce n'est pas la fonte des neiges puisqu'au sommet il fait toujours de -15 à -20 °C», a expliqué Luc Moreau, glaciologue au CNRS. Il a cependant précisé qu'il n'était pas utile de changer la hauteur du mont Blanc inscrite dans les manuels scolaires (4810 m) puisque cette dernière varie lors de chaque mesure prise tous les deux ans à l'aide du système GPS.

Le Moulin rouge est condamné pour racisme

Paris (Reuters) — La Cour d'appel de Paris a confirmé hier la condamnation à 10 000 euros d'amende imposée à l'association gérant le personnel du cabaret parisien Le Moulin rouge pour «discrimination raciale à l'embauche». Une employée de cette association, Micheline Beuzit, a été condamnée à payer 1500 euros d'amende, contre 3000 euros en première instance, le 22 novembre 2002. Abdoulaye Marega, un Sénégalais qui s'était vu refuser une embauche en 2001 en raison de ses origines africaines, a obtenu 4500 euros de dommages et intérêts et SOS Racisme, partie civile, 2300 euros. L'enquête a été déclenchée à l'initiative de plusieurs plaignants et de SOS Racisme, qui dénonçaient le fait que le cabaret de Pigalle écartait les noirs de ses recrutements. «Le Moulin rouge ne prend pas de noirs en salle, seulement en cuisine», avait déclaré Micheline Beuzit aux fonctionnaires de l'inspection du travail. L'enquête de police menée ensuite a montré que le cabaret de Pigalle n'avait embauché en salle aucune personne d'origine africaine ou de couleur depuis une quarantaine d'années, alors qu'en cuisine les employés de couleur étaient au contraire nombreux.

Sommet islamique

Tollé après les propos antijuifs du premier ministre malaisien

REUTERS

Putrajaya — Des propos du premier ministre musulman malaisien Mahathir Mohamad sur les juifs ont suscité hier de vives protestations d'Israël et des pays occidentaux, qui l'ont accusé de se livrer à de la propagande antisémite.

Dans un discours prononcé lors du sommet de l'OIC (Organisation de la conférence islamique) à Putrajaya, nouvelle capitale administrative de la Malaisie, Mahathir a estimé que le peuple juif exerçait sur le monde une influence disproportionnée par rapport à son poids démographique.

«Les Européens ont tué six millions de juifs, sur 12 millions. Mais aujourd'hui, les juifs dirigent le monde par procuration, a notamment déclaré le chef du gouvernement malaisien. Cette petite communauté est devenue une puissance mondiale. Nous [musulmans] ne pouvons pas

les vaincre avec nos seuls muscles. Il faut aussi utiliser nos cerveaux.»

Le ministère israélien des Affaires étrangères a dénoncé hier la classique propagande antisémite.

«C'est une honte que dans le cadre d'un discours ostensiblement consacré à résoudre les problèmes du monde musulman [...], le Dr Mahathir Mohamad ne puisse s'empêcher de ressusciter d'ignobles invectives, sous-entendus et mensonges absolus puisant directement dans la vieille propagande antisémite», a-t-il dit. L'allusion de Mahathir à l'Holocauste, a-t-il ajouté, est «une profanation de la mémoire de six millions d'innocentes victimes de l'antisémitisme».

À Bruxelles, le Conseil européen a qualifié les propos «faux et antisémites» de Mahathir d'«inacceptables», estimant qu'ils sapèrent tous les efforts européens pour

«promouvoir l'harmonie interethnique et religieuse».

Le haut-commissaire (ambassadeur) de Malaisie à Londres a été convoqué hier au Foreign Office pour se voir notifier, indépendamment de la réaction européenne, que Londres jugeait «inacceptables» les propos «racistes» de Mahathir, qui «jettent une ombre» sur la conférence de Putrajaya.

Les dirigeants arabes réunis à Putrajaya ont en revanche minimisé les propos du premier ministre malaisien. «Je ne pense pas que [ses propos] soient antisémites. Je pense qu'il exprimait des faits qui constituent des défis pour le monde musulman», a déclaré le ministre yéménite des Affaires étrangères.

«Des gens veulent inventer des problèmes qui n'ont pas lieu d'être», a renchéri son homologue égyptien Ahmed Maher. «Je leur conseillerais de lire l'ensemble du discours, qui était un discours adressé aux musulmans leur demandant de travailler dur pour affirmer leur personnalité.»



Mahathir Mohamad

Embarras au Pentagone

Un général parle de lutte entre la chrétienté et l'islam

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le Pentagone se retrouve au centre d'une polémique après les propos embarrassants d'un de ses hauts responsables militaires qui assimile la guerre contre le terrorisme à une lutte de la chrétienté contre l'islam.

Associations et parlementaires se sont émus des déclarations du général William Boykin, nommé en juin sous-secrétaire adjoint au Pentagone à la tête d'un nouveau service chargé de la traque d'Oussama ben Laden et d'autres responsables d'organisations terroristes.

La polémique est partie de la diffusion mercredi sur la chaîne

NBC d'extraits des discours que ce vétéran ultra-décoré des forces spéciales multiplie dans les églises évangélistes, toujours en uniforme, depuis deux ans.

Le Los Angeles Times a également publié jeudi une longue enquête sur le général. Selon le quotidien, il aurait expliqué, au lendemain de sa nomination au Pentagone, que les islamistes détestaient les États-Unis «parce que nous sommes une nation chrétienne». «Notre ennemi spirituel ne sera terrassé que si nous nous unissons contre lui au nom de Jésus», avait-il ajouté. Pour le général Boykin, le président George W. Bush ne doit d'ailleurs pas son élection à une majorité d'électeurs: «Il a été nommé par Dieu.»

À une autre occasion, racontant son expérience comme commando en Somalie lors de l'intervention américaine ratée de 1993, il a évoqué le chef de guerre Hussein Aïdid: «Je savais que mon Dieu était bien plus grand que le sien. Je savais que mon Dieu était un vrai Dieu et que le sien n'était qu'une idole.»

Cette série de propos, totalement en porte-à-faux avec la ligne officielle de l'administration Bush, qui a multiplié les efforts depuis l'automne 2001 pour convaincre le monde musulman que sa guerre contre le terrorisme n'était en aucun cas liée à des questions de religion, embarrasse la hiérarchie militaire.

Le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld, interrogé jeudi, a

tenté de minimiser la polémique, expliquant qu'il ne pouvait pas empêcher des responsables militaires de faire des déclarations controversées. «Ce qu'il a dit relève de la sphère privée», a-t-il expliqué à la presse, suggérant que le général, comme tous les Américains dont le droit d'expression est garanti par la Constitution, pouvait dire ce qu'il voulait en dehors de ses fonctions officielles.

Le chef d'état-major interarmées, Richard Myers, a estimé de son côté qu'«à première vue, aucune règle militaire n'a été enfreinte». Mais la principale association musulmane américaine, CAIR, a réclame que le général Boykin soit démis de ses fonctions.

Fouilles après la découverte de «cutters» dans des avions

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Tous les avions commerciaux américains seront fouillés par les services de sécurité après la découverte jeudi soir de cutters et d'autres objets dans deux avions de la compagnie Southwest Airlines, a-t-on appris hier de source policière.

«Nous enquêtons sur ces découvertes», a indiqué à l'AFP un responsable de police, précisant que cette enquête était menée par les différentes agences fédérales spécialisées dans le terrorisme, avec l'aide de l'Administration pour la sécurité des transports (TSA).

Aucun vol ne sera annulé pour cette raison, a précisé ce responsable sous couvert de l'anonymat. «On peut très bien fouiller des avions qui sont en vol», a-t-il commenté.

Lors d'une opération de maintenance dans les toilettes d'un avion de la Southwest, à La Nouvelle-Orléans (Louisiane), plusieurs objets ont été découverts dont des cutters «et d'autres objets menaçants», selon un communiqué de la compagnie.

Une découverte similaire a été faite à bord d'un autre avion de la compagnie, à Houston (Texas), précise ce communiqué.

«De l'eau de javel et de l'argile ont également été retrouvés avec les cutters», a-t-on encore précisé de source policière.

Un mot dans chacun des paquets indique que la présence de ces objets visait à défier les contrôles de sécurité assurés par le personnel de la TSA, une administration créée peu après les attentats du 11 septembre 2001, selon le communiqué de la Southwest.

La compagnie aérienne précise avoir ensuite fouillé ses 385 avions, sans faire d'autres découvertes.

Canada

Rendement garanti
ou
Rendement garanti.OBLIGATION À PRIME
DU CANADA

2,45% AN 1 2,80% AN 2 3,00% AN 3 3,50% AN 4 5,00% AN 5

ÉMISSION 34 : taux annuel composé de 3,34% au bout de 5 ans.

L'Obligation à prime du Canada est encaissable une fois l'an à la date anniversaire de l'émission et durant les 30 jours suivants.

OU

OBLIGATION D'ÉPARGNE
DU CANADA

1,75%

AN 1 - ÉMISSION 84

L'Obligation d'épargne du Canada est encaissable en tout temps.

- En vente jusqu'au 1^{er} novembre 2003*
- Les obligations sont garanties par le gouvernement du Canada

- Les obligations sont assorties des options REER et FERR
- Aucuns frais; 100 \$ suffisent pour commencer

- En vente à votre institution bancaire ou financière. Ou achetez-les directement au www.oec.gc.ca, ou encore par téléphone au 1 888 773-9999 du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, heure de l'Est

Les porteurs d'obligations sont priés de noter qu'à partir du 1^{er} novembre 2003, l'émission 15 de l'Obligation à prime du Canada portera les taux indiqués plus haut. Les émissions 46 à 50, 54, 60, 66, 72 et 78 de l'Obligation d'épargne du Canada porteront le taux susmentionné.

Obligations d'épargne
du Canada

un excellent mode d'épargne. c'est garanti.

*Le ministre de Finances peut mettre fin à la vente des obligations en tout temps.

DÉGUSTATION EXCEPTIONNELLE!

Partez à la découverte du Xérès et de ses 8 différents styles : manzanilla, amontillado, palo cortado, oloroso, medium, cream, pedro ximenez.

ET CEN'EST PAS TOUT!

Tous les participants se verront aussi offrir 6 copitas (verres de dégustation de xérès), 1 petite bouteille de vinaigre de Xérès, et 8 succulentes tapas pour accompagner les vins de la dégustation.

NE MANQUEZ PAS CETTE OCCASION UNIQUE!

Places limitées - Prix : 50,00 \$/pers -

Lundi 27 Octobre 2003

19h30 à 21h00

Marché Bonsecours - Forum de la Cité

Pour vous inscrire :

xeres@degustavins.com - 514-948-3560

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SOLDATS

SUITE DE LA PAGE 1

a explosé au bord d'une route près de Mossoul, dans le nord du pays, a déclaré à Reuters un responsable militaire américain.

Selon un communiqué de l'armée américaine, des tirs d'armes légères et de lance-roquettes RPG ont éclaté à Kerbala lorsque des policiers américains et irakiens se sont inquiétés de la présence, après le couvre-feu, d'une concentration d'hommes armés près d'une mosquée.

Un témoin irakien rapporte que les blindés américains ont approché de la résidence du dirigeant religieux local Sayyed Mahmoud al-Hassini, un partisan du chef radical chiite Moktada al-Sadr, considéré par l'occupant comme «un facteur de chaos et de criminalité». Là, les militaires américains ont ordonné à ses partisans de jeter leurs armes et de rentrer chez eux, a-t-il dit. «Ils ont ouvert le feu et j'ai vu sept morts irakiens, certains armés de kalachnikov», a précisé ce témoin. Des taches de sang et des traces de balles étaient encore visibles sur la porte de la maison d'al-Hassini.

Un partisan de ce dernier, qui a confirmé la mort de huit de ses camarades, a déclaré: «Nous avons riposté plus tard en ouvrant le feu contre un transport de troupes blindé américain.»

Selon un habitant du quartier, la police irakienne négociait avec les gardes du corps d'al-Hassini, lorsque les militaires américains sont arrivés et ont ouvert le feu. «Les forces en infraction ont ouvert le feu les premières», a soutenu au contraire un porte-parole de l'armée américaine. L'armée américaine a ouvert une enquête sur les circonstances de cet incident, le plus meurtrier contre l'occupant depuis l'attaque qui avait coûté la vie à trois de ses soldats il y a un mois, à Tikrit, fief de Saddam Hussein, dans le «triangle sunnite» au nord de Bagdad.

Des milliers de partisans d'al-Sadr ont organisé hier des manifestations de protestation contre l'occupation dans les quartiers chiites de Sadr-City (du nom du père assassiné du leader radical) et de Douara, à Bagdad, ainsi qu'à Bassora, la grande ville du sud, où ils ont jeté des pierres contre les soldats britanniques.

En visite à Tikrit, le général Thomas Metz, commandant du 3^e Corps d'armée américain, a déclaré que les forces américaines pourraient devoir rester en Irak jusqu'en 2006 pour sécuriser complètement le pays. Une relève des forces servant actuellement en Irak est déjà prévue le printemps prochain. Elle restera un an et le général Metz a déclaré qu'il pourrait y avoir ensuite une troisième rotation d'effectifs restant également en place un an.

Le franchissement du cap symbolique des 100 soldats américains morts au combat en Irak depuis la fin officielle des hostilités, le 1^{er} mai, montre crûment le caractère insaisissable du danger auquel l'armée américaine est confrontée. En plus des 101 soldats tués depuis que le président américain George Bush a proclamé la fin du gros des combats, 97 autres sont morts dans des actes dits «non hostiles»: accidents, tirs fratricides, maladies, suicides.

Quelques sous de plus

À compter d'aujourd'hui, le prix en kiosque de notre édition du samedi est majoré de quelques sous, passant de 2,25 \$ à 2,50 \$, taxes comprises. Le prix de l'édition du samedi n'avait pas été modifié depuis huit ans. Cette légère augmentation est rendue nécessaire par la hausse continue des coûts de production du journal. A noter que le prix de nos éditions de semaine demeure inchangé. Nous remercions nos lecteurs de leur compréhension.

Précision

Lancé en 1998 avec à sa tête Mme Lise Bissonnette, le projet de la Grande Bibliothèque a été intégré en 2002 à la Bibliothèque nationale du Québec. C'est ce dernier organisme, dont Mme Bissonnette est la présidente-directrice générale, qui a la responsabilité de conduire à bon port le projet de la Grande Bibliothèque sis rue Berri à Montréal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par l'imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de l'imprimerie Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Il faut reconnaître qu'un grand coup de barre s'impose pour que notre parti retrouve sa capacité mobilisatrice, notamment auprès des jeunes, et prenne une nouvelle vitalité démocratique. Notre mouvement politique doit être plus ouvert et davantage inclusif des personnes issues de toutes les communautés et de toutes les régions», soutient Bernard Landry.

LANDRY

SUITE DE LA PAGE 1

«Il faudra avoir le courage de remettre en question des habitudes, des réflexes, des orientations qui ont été les nôtres durant longtemps. [...] Pour être féconde, la voie de la modernisation du Parti québécois devra nécessairement être dérangeante», prévient M. Landry.

Celui qui, avant même la fin de la campagne électorale, comme l'a révélé le film *A hauteur d'homme*, avait prévu de quitter la présidence du Parti québécois, démontre six mois plus tard qu'il est bien en selle. Il établit les balises d'une réflexion qu'il souhaite fructueuse et «empreinte de lucidité». Au sein même du PQ dont les militants sont réunis aujourd'hui en conseil général à Québec, M. Landry propose un grand dépoussiérage du fonctionnement, un examen de «la pertinence de pans entiers» du programme et une énième actualisation du discours souverainiste.

Mais plus largement, Bernard Landry souhaite que le Parti québécois réfléchisse à des dossiers concrets, proches des préoccupations de la population. Il rejette ainsi ce qu'il identifie comme le «dogmatisme de ses adversaires».

«Face à la dérive conservatrice dans laquelle le Parti libéral entraîne présentement le Québec, il est de notre devoir, comme opposition officielle, de dénoncer cette approche dont les conséquences peuvent marquer la vie des Québécois pour longtemps. Mais il est non moins impératif d'offrir à la population du Québec un programme renouvelé et rassemblé, reflétant les valeurs progressistes qu'elle partage largement, mais s'appuyant sur des choix de moyens et de politiques résolument modernes et mieux adaptés au contexte du Québec d'aujourd'hui», écrit M. Landry avant d'ajouter qu'il veut «cette approche ouverte et modérée, ancrée dans des valeurs et guidée par le pragmatisme».

Se référant à d'autres partis politiques européens — les travaillistes de Tony Blair qui inspirent également Mario Dumont — qui ont osé sans complaisance questionner leurs façons de faire, M. Landry suit le mouvement et assure qu'il faut repenser le rôle de l'État. Selon lui, le PQ «devra rechercher dans la mise en œuvre de nos pratiques de solidarité un meilleur équilibre entre les droits et les devoirs des citoyennes et des citoyens».

M. Landry associe cette révision de l'État à une vi-

sion progressiste qui devra se traduire par une préoccupation pour le déclin démographique et le vieillissement rapide de la population. Il s'agit d'un problème complexe qui aura des effets tant sur la pénurie de main-d'œuvre et les finances publiques que sur le réseau de la santé, par exemple.

Pour ce qui est de la question souverainiste, Bernard Landry l'aborde sans mentionner son idée de souveraineté de type confédéral à l'euro-péenne. Il souligne que le PQ doit recentrer son discours sur le concret. En comparaison, ses deux successeurs potentiels, Pauline Marois et François Legault, ont surtout jonglé jusque-là avec des concepts. Aussi, M. Landry estime important de «réévaluer les liens entre un Québec souverain et ses éventuels partenaires à la lumière des réalités contemporaines de la mondialisation et de la construction de l'Europe et des Amériques».

Mais pour que le projet souverainiste prenne forme, le PQ devra recréer une vaste coalition. Un plan de promotion et de mobilisation devra être mis en place dans les «meilleurs délais» à cette fin. Du coup, Bernard Landry fait un appel à la jeunesse qui est la clé, estime-t-il, d'un dénouement de cette question.

«Je m'engage donc à prendre tous les moyens pour ouvrir les rangs du Parti québécois à la jeunesse comme jamais auparavant. J'en appelle à elle pour réinvestir notre parti, le redynamiser et en faire le véhicule privilégié de ses intérêts et de ses aspirations», explique le chef péquiste qui souhaite ainsi sceller un pacte avec la génération qui a mis au monde le PQ et dont il est issu.

«Il faut reconnaître qu'un grand coup de barre s'impose pour que notre parti retrouve sa capacité mobilisatrice, notamment auprès des jeunes, et prenne une nouvelle vitalité démocratique. Notre mouvement politique doit être plus ouvert et davantage inclusif des personnes issues de toutes les communautés et de toutes les régions», soutient M. Landry.

Ce dernier rappelle que le PQ doit profiter de son séjour dans l'opposition, «à l'écart des lourdes responsabilités du pouvoir», pour prendre le virage de l'innovation. La modernisation du PQ ne doit pas se réduire à «quelques opérations de bricolage des statuts ou du programme».

Cette volonté de renouveau conduira le PQ à son congrès prévu pour le printemps 2005.

ESCLAVES

SUITE DE LA PAGE 1

Remarquez qu'à la même époque, personne ne s'indigne non plus qu'un diplômé universitaire exhume, aux fins d'une enquête presque aussi grotesque, les restes du légendaire Alexis le Trotteur pour savoir si ce simple d'esprit avait pu courir, même fort vieux, plus vite qu'un cheval ou même un train...

Que subsiste-t-il aujourd'hui de ce cimetière d'esclaves situé au lieu dit de «Nigger Rock»? Sans doute fort peu, du moins sous terre. Mais la mémoire semble au moins y avoir refait surface. Notamment à l'insistance d'un instituteur local, les journaux se sont en effet intéressés à nouveau à ce cimetière unique au Canada. Cette année, Saint-Armand a même jugé bon de présenter une exposition sur l'esclavage.

Ceux de Nigger Rock, un livre que l'anthropologue Roland Viau vient de consacrer à l'affaire (Éditions Libre Expression), a pour sa part le mérite de corriger nombre d'erreurs ou d'approximations au sujet de ce cimetière et, surtout, d'offrir à partir de l'histoire de ces malheureux une perspective intelligente sur ce que fut l'esclavage au Canada avant son abolition en 1833.

Viaou a suivi à la trace tous les indices qui permettent de considérer ce qu'était la vie de ces esclaves, dont on sait aujourd'hui qu'ils appartenaient à la famille Luke, des loyalistes comme l'étaient nombre de propriétaires d'esclaves. Combien étaient-ils? Quelques-uns, deux douzaines peut-être, mais les documents semblent manquer pour donner un chiffre plus précis.

La vie de soumission de ces hommes ne devait sans doute pas différer beaucoup de celle des esclaves américains: le travail et encore le travail, du matin au soir, le repos dans des baraquas, une nourriture frugale, peu de vêtements pour se protéger d'un climat pourtant rude. Dans son testament, Philip Luke ordonnait que l'on fournisse à son «nègre» Harry tout juste «une chemise à porter la semaine et une chemise à porter le dimanche lorsqu'il aura atteint l'âge de 21 ans [...] à condi-

tion qu'il soit demeuré loyal à son service».

Dans les cantons de l'Est, les esclaves travaillaient vraisemblablement à la coupe du bois et à la production de potasse. Plusieurs colons brûlaient alors des abattis afin d'en recueillir les cendres et d'en vendre les sels à quelques exploitants auxquels appartenait la famille Luke. Ces gens transformaient alors les sels en potasse, un produit très en demande en Angleterre, notamment pour blanchir les fibres textiles. En 1831, le Canada fournit 75 % de la potasse utilisée en Angleterre.

La production de potasse, qui demandait peu d'investissements, n'était cependant pas très rentable si on devait payer la main-d'œuvre... Thomas Jefferson, le futur président des États-Unis, avait lui-même résolu d'utiliser ses esclaves pour cette production dont il calculait par ailleurs tirer bon profit.

Les loyalistes, telle la famille Luke, tiraient honneurs et récompenses du pouvoir colonial britannique. En 1799, le fermier esclavagiste Philip Luke reçut ainsi 485 hectares dans le canton de Clifton, puis presqu'au double encore l'année suivante. Son épouse et ses sept enfants obtinrent aussi 485 hectares chacun, toujours dans ce canton forestier de Clifton.

Alors que l'esclavage est interdit chez les voisins du Vermont depuis 1777, les Luke comme d'autres propriétaires d'esclaves continuent, au début du XIX^e siècle, d'exploiter à grand profit leur cheptel humain dans leur propriété principale ou dans des propriétés plus éloignées.

Au Canada, les noirs et les Amérindiens furent les principales victimes de l'esclavage. Mis à part le travail de l'historien Marcel Trudel, qui s'est intéressé à l'esclavage depuis les origines de la colonie, fort peu hélas a été écrit sur cette question. Il y aurait pourtant beaucoup à dire sur l'esclavage et ses suites. Faut-il seulement rappeler que le père du Canada actuel, John A. Macdonald, avait accepté de défendre les idées des esclavagistes du sud des États-Unis et que leur président, Jefferson Davis, trouva même refuge à Montréal en 1867?

RECTEURS

SUITE DE LA PAGE 1

non-position dans le fond», a concédé au Devoir cette semaine Robert Lacroix, le président de la Conférence des recteurs et principaux d'université du Québec (CREPUQ), qui s'est confié à titre de président de l'organisme porte-parole des universités québécoises, et non de recteur de l'Université de Montréal, un chapeau qu'il porte également.

Incapable de faire plus, la CREPUQ a ainsi statué que «le partage entre les droits de scolarité et les subventions gouvernementales relève d'un choix gouvernemental et d'un choix de société», comme défiler son président, ajoutant immédiatement qu'il «est très clair qu'on ne se prononce ni pour ni contre le gel des droits de scolarité».

Le gouvernement libéral a promis la tenue d'une commission parlementaire sur le «redressement du financement des universités», tel que le statue son programme trimballé pendant toute la campagne électorale; les universités y joueront le tout pour le tout, tentant d'y présenter une position commune sur l'un des enjeux essentiels de ce débat public: les droits de scolarité.

La dernière rencontre des recteurs de la CREPUQ a permis à tout le monde de livrer honnêtement sa position, un débat des plus intéressants, raconte le recteur Lacroix. Une question les a particulièrement tenaillés: «Avec un gouvernement qui martèle sans arrêt qu'il maintiendra le gel et qui promet en même temps un réinvestissement, qu'est-ce qu'on aurait à gagner d'arriver avec une position différente de tout le monde?»

La question n'est pas banale: en plus du ministre de l'Éducation, Pierre Reid, qui s'évertue par tous les moyens à convaincre les troupes qu'il dit vrai quand il promet le gel des droits de scolarité pour la durée de l'actuel mandat, l'opposition péquiste se colle à son engagement du passé et les étudiants manifestent déjà en prévision d'un débat sur le dégel.

Alors que les universités attendent toujours les règles budgétaires pour 2003-2004, la commission parlementaire de janvier prochain revêt une importance capitale: c'est là que les universités tenteront de convaincre le gouvernement de l'importance d'un réinvestissement, nécessaire pour sauvegarder la qualité de la formation qu'elles dispensent.

Elles brandiront sans doute à nouveau l'étude conjointe CREPUQ-MEQ dévoilée l'an dernier, qui évaluait à 375 millions de dollars récurrents par année — 261 millions en subventions de fonctionnement et 114 en fonds de dotation — le manque de nos universités, en comparaison avec leurs consœurs canadiennes. «Si on continue de sous-financer nos universités, c'est le désastre qui nous attend dans dix ou quinze ans! Le gouvernement est d'accord avec nous, mais c'est le chèque qui n'arrive pas!», affirme le recteur.

Pendant qu'au Québec les droits de scolarité demeurent au même niveau qu'en 1994, les universités canadiennes s'en sont donné à cœur joie au cours des dernières années pour gonfler la facture, creusant davantage l'écart avec le Québec. «Ça crée une pression énorme sur certains secteurs, particulièrement en santé», explique Robert Lacroix, qui rappelle que des facultés de médecine à Toronto ou en Colombie-Britannique demandent désormais près de 15 000 \$ par année en droits de scolarité.

«Qu'est-ce qu'on attend? Qu'on nous enlève nos accréditations, comme on a menacé de le faire avec la faculté de médecine vétérinaire, parce que le sous-financement empêche sur la qualité?», demande M. Lacroix.

Le gouvernement libéral promet actuellement 60 millions récurrents par année pour renflouer les coffres des universités. «On est loin du compte!», lance Robert Lacroix. «Il manquera toujours bien 315 millions, et seulement pour nous remettre au niveau des universités canadiennes.»

En plus d'être «inquiété» par ce mauvais alignement de chiffres, le président de la CREPUQ a récemment été ébranlé par un scénario de compressions budgétaires venu du ministère. «Disons que ça n'a pas été mon meilleur matin de rectorat», explique-t-il. La possibilité de réduire le financement des variations de clientèle et de diminuer le soutien aux frais de recherche indirects n'a pas encore fait l'objet d'une décision ferme du MEQ. «Nous sommes en attente», explique M. Lacroix, qui a rencontré le ministre Reid spécifiquement pour cette question. «J'ai tenté de convaincre le ministre: on ne peut pas faire de compressions dans les universités, un point c'est tout.»

Même si la CREPUQ n'a pas statué formellement sur les droits de scolarité, son président croit que le débat de janvier ne manquera pas de dévier sur cette question, ce que craignent justement les étudiants. Le programme du Parti libéral est clair à ce sujet: la commission doit entre autres analyser «l'apport souhaitable du gouvernement, des étudiants et du secteur privé en définissant une stratégie de gestion à long terme des droits de scolarité».

«Si le gouvernement ne réinvestit pas et qu'il maintient le gel, c'est la qualité qu'il sacrifie», martèle le président de la CREPUQ. Les sources de financement privé, quant à elles, ne sont pas nombreuses: le partenariat public-privé a été exploité presque au maximum, juge le recteur, et les fonds de dotation auxquels les universités québécoises commencent à s'intéresser sérieusement, ne pourront jamais planter le financement public.

Restent les droits de scolarité... «Le débat va se faire en janvier, c'est évident», rappelle le recteur de l'UdeM. «Il y aura des gens pour venir dire: "C'est assez! C'est assez!"»

Ces porte-voix seront-ils les recteurs, dont certains ont individuellement réclamé ouvertement une hausse des droits de scolarité? «Le pire qui pourrait nous arriver, c'est d'arriver devant la commission de janvier en pièces détachées, j'en conviens», explique M. Lacroix. «L'idéal serait bien que l'ensemble des universités puissent présenter une position commune.»

Quant aux positions individuelles, le recteur affirme n'avoir aucun contrôle sur ses membres. «Ils ont droit à leur opinion.» De façon traditionnelle, les présidents de la CREPUQ ont également eu à se prononcer publiquement sur cette question: récemment, l'ex-principal de McGill, Bernard Shapiro, a défendu haut et fort son ardent désir de voir déplaçonner les droits de scolarité, une idée qu'a reprise sa successeuse, Heather Munroe-Bloom.

Un ancien président de la CREPUQ a affirmé en nos pages, en 1996, la nécessité de revoir la question des droits de scolarité, dont le gel lui apparaissait «irresponsable». «Si le gouvernement met moins dans les universités, il ne peut pas continuer à geler les droits de scolarité», affirmait un certain Pierre Reid, alors recteur de l'Université de Sherbrooke et président de la CREPUQ...